

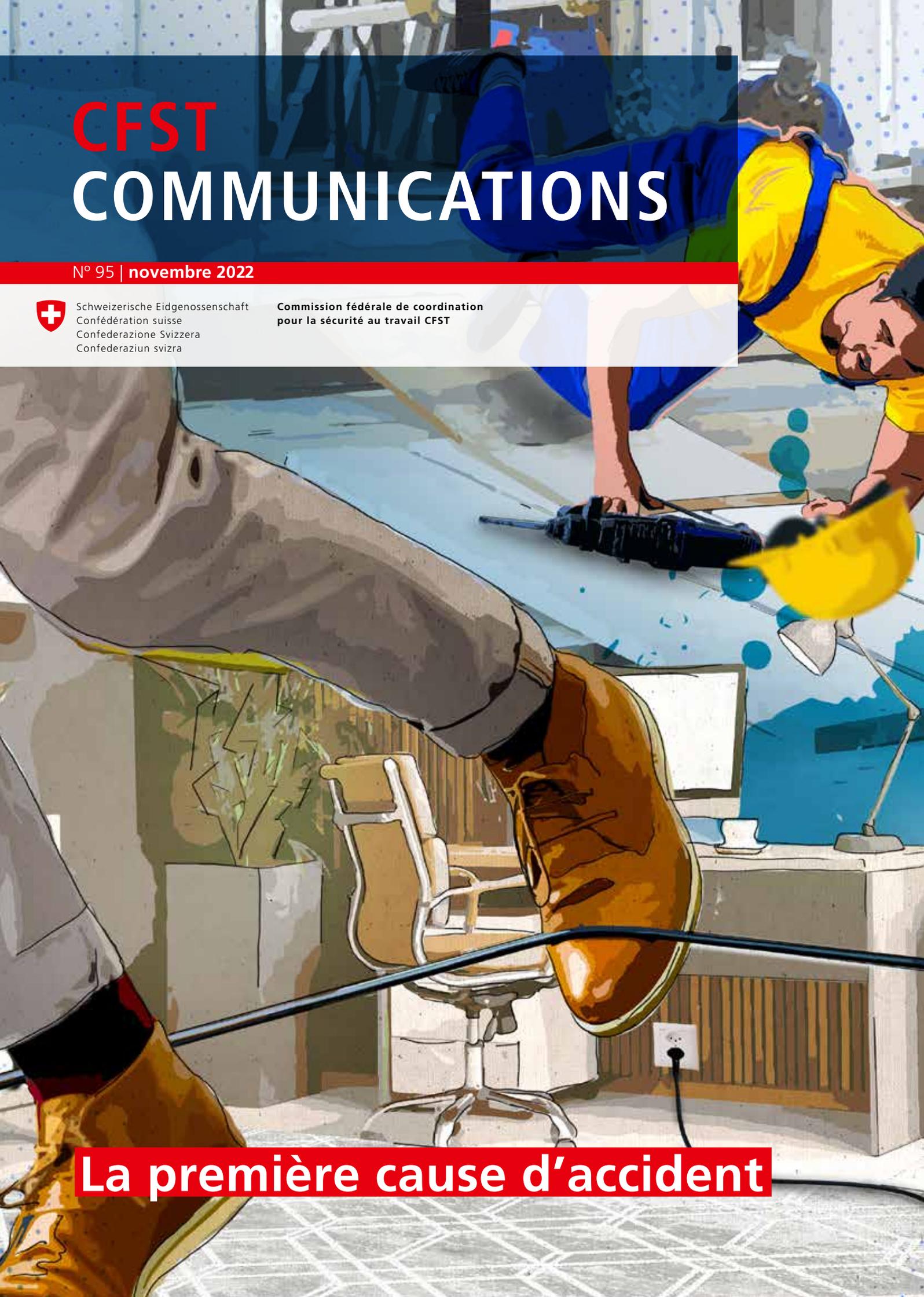
CFST COMMUNICATIONS

N° 95 | novembre 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

An illustration depicting a workplace accident. In the foreground, a person's leg in a grey suit and a brown leather shoe is stepping over a black power cord. In the background, another person in a yellow shirt and blue pants is lying on the floor, holding a power drill. The scene is set in an office with a desk, a chair, and a computer monitor.

La première cause d'accident



Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST,
Lucerne

Madame, Monsieur,

Chaque année, près de 130 000 adultes en âge de travailler se blessent en tombant durant les loisirs et un accident professionnel sur quatre (soit env. 70 000 personnes) est causé par des chutes ou faux pas.

Ces accidents s'accompagnent non seulement de souffrances mais aussi de lourdes conséquences financières. Les coûts liés aux absences au travail s'élèvent entre 2,9 et 7,1 milliards de francs par an pour les entreprises suisses.

Ces chiffres impressionnants témoignent avant tout de la nécessité de prévenir les chutes et faux pas, même si cela est plus facile à dire qu'à faire. La statistique des accidents montre en effet, année après année, que le nombre des chutes reste élevé. Au cours des dernières décennies, la prévention a certes permis d'éviter des centaines de milliers d'accidents et d'augmenter la sensibilisation aux dangers des chutes et faux pas. Les mesures de prévention importantes sont bien connues du grand public. Pourtant, on continue un peu partout à ne pas prendre les mesures les plus simples.

C'est précisément en abordant systématiquement ce thème en entreprise que l'on arrivera à remédier à cette situation. Déterminer les dangers de manière cohérente et planifier des mesures permet d'éliminer les dangers inutiles. En plus d'exercer un effet au poste de travail, sensibiliser les collaborateurs favorise aussi un comportement prudent durant les loisirs. Prévenir les chutes peut en outre s'avérer facile et peu coûteux.

L'exemple pratique présenté dans cette édition montre que les entreprises peuvent obtenir de bons résultats et sont convaincues que la persévérance en matière de prévention porte ses fruits.

Nous espérons que vous aussi, chères lectrices, chers lecteurs, vous reconnaîtrez l'utilité de la prévention des chutes et des faux pas après avoir parcouru ce numéro de Communications de la CFST. Bonne lecture!

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 95, novembre 2022

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20 500 exemplaires
Français: 7 200 exemplaires
Italien: 1 500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit.
Commandes par courrier électronique:
ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter. Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

- 4 Plus dure est la chute...
- 10 Les chutes durant les loisirs ont des causes variées
- 14 Que peuvent entreprendre les entreprises?
- 18 Prévention des chutes et faux pas: obstacles et facteurs de succès

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 22 L'Antenne intercantonale de prévention LAA
- 24 Campagne nationale de prévention pour la sécurité et la santé dans les petites entreprises
- 28 Nouvelle version de la «Directive Laboratoires» de la CFST
- 33 Mise en route de l'examen professionnel supérieur d'«experte/expert STPS»
- 36 Le Groupement Romand de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du Travail (GRMHST)

DIVERS

- 38 Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 40 Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 44 Moyens d'information et offres du SECO: nouveautés
- 45 Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 46 Personnes, faits et chiffres





Plus dure est la chute...

Les chutes et les faux pas sont la principale cause d'accidents en Suisse. En effet, chaque année près de 200 000 travailleurs se blessent en chutant au travail ou durant les loisirs. Un malheur qui entraîne des conséquences physiques parfois dramatiques puisque plus de la moitié des victimes se retrouvent en arrêt de travail.

Pour la plupart d'entre nous, marcher est naturel et se fait automatiquement sans que nous ayons de gros efforts de concentration à faire. Et pourtant... Trébucher est la cause la plus fréquente d'accidents en Suisse. On dénombre en effet plus de victimes de chutes que d'accidents de voiture, par exemple.

Que ce soit dans les escaliers, sur du verglas, dans le jardin ou dans un atelier, 200 000 personnes (cf. graphique ci-dessous) se retrouvent à terre chaque année avec des blessures plus ou moins conséquentes. Plus de 100 000 victimes doivent cesser temporairement leur activité professionnelle pour se remettre de leurs blessures.

Plus impressionnant encore, quatre rentes d'invalidité sur dix sont imputables à une chute ou un faux pas.

Trébucher au travail

Chaque année, plus de 65 000 personnes (27 % des accidents professionnels) se blessent en trébuchant ou en tombant dans le cadre de leur travail. Les activités professionnelles présentant le plus de cas de chutes sont les domestiques (51 %), les employés de services postaux et les employés de la publicité (46 %), les services de sécurité (44 %) et les employés de la finance et des assurances (42 %).

ACCIDENTS DUS AUX CHUTES ET FAUX PAS DANS LA POPULATION ACTIVE

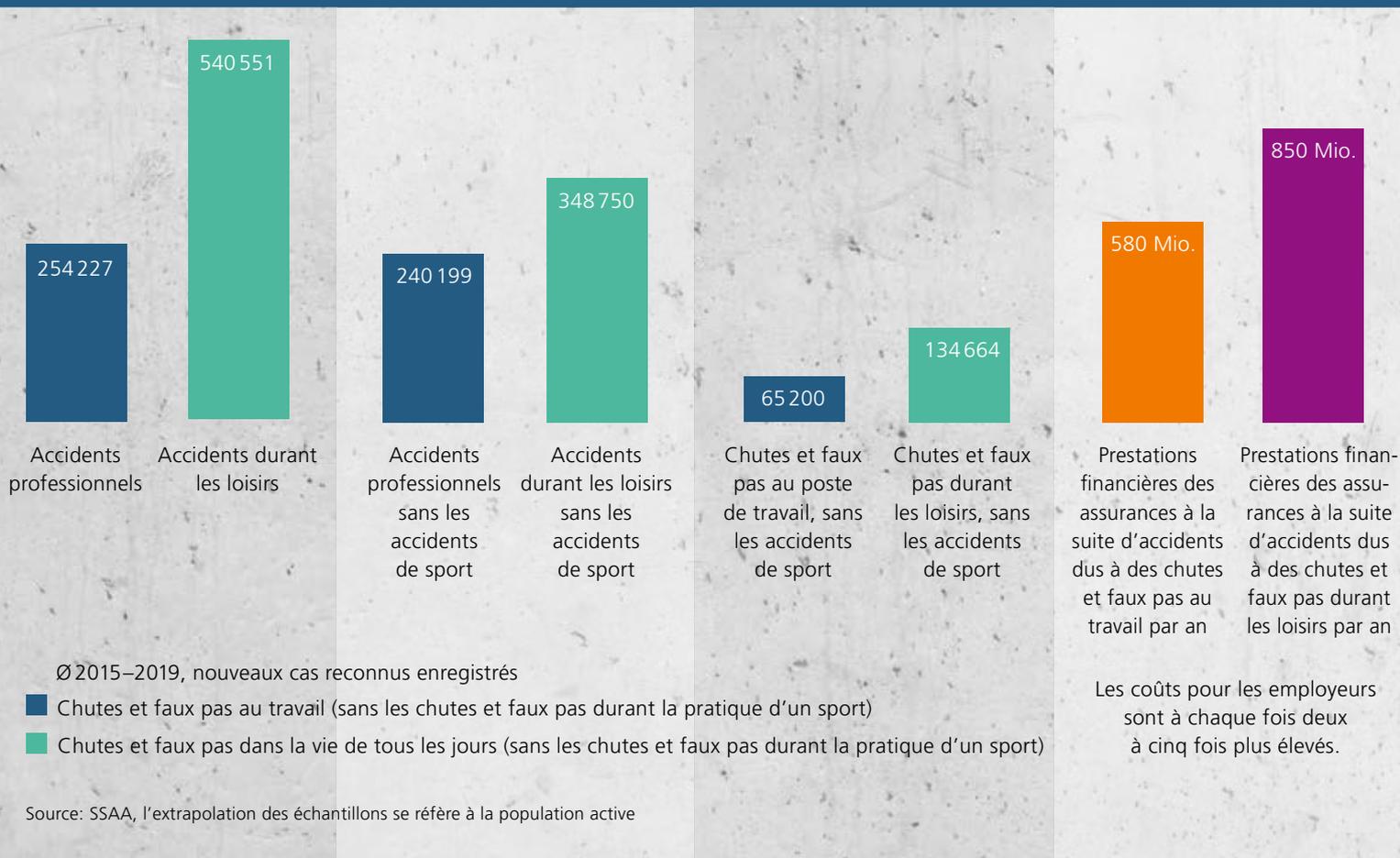
	Chutes et faux pas au travail (hors sport)	Chutes et faux pas la vie de tous les jours (hors sport)
		
Nombre de nouveaux cas enregistrés par an, Ø 2015–2019	65 200	134 664
Coût par accident (CHF)	7 700	5 800
Part des cas avec jours indemnisés*	59 %	48 %

*Cas enregistrés entre 2011 et 2015 et état 4 ans plus tard; les cas sont indemnisés à partir du troisième jour d'absence.
Source: SSAA, extrapolation des échantillons



Jean-Luc Alt
Porte-parole,
Suva, Lausanne

ACCIDENTS DUS AUX CHUTES ET FAUX PAS AU TRAVAIL ET DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS



C'est dans le secteur d'industrie que l'on rencontre en proportion le moins d'accidents dus à des chutes et faux pas, notamment chez les fabricants de meubles (14%) ou dans les entreprises de construction métallique (15%). D'une manière générale, la proportion de chutes augmente avec l'âge. Alors que chez les 15 à 24 ans, près d'un accident du travail sur cinq (19%) est la conséquence d'une chute, ce chiffre double presque (37%) chez les 55 à 64 ans.

Escaliers peu ou mal éclairés, outils ou matériaux traînant par terre, verglas, glissades: les causes ne manquent pas. La prise de conscience, pourtant, mériterait d'être à la hauteur des conséquences puisque près de 60% des victimes d'une chute au travail se retrouvent au moins temporairement à l'arrêt. Pour les entreprises, ce constat devrait sonner comme un signal d'alarme. En effet, si les conséquences financières prises en charge par les assurances s'élevaient à 580 millions de francs chaque année (7700 francs par cas), les coûts indirects liés aux arrêts de travail que subissent les entreprises sont de deux à cinq fois plus élevés, selon les situations.

Durant les loisirs

Dans la vie courante ou durant les loisirs, le constat est encore pire. Car les victimes de chutes sont même deux fois plus nombreuses (135 000) qu'au travail et les conséquences sont impressionnantes. Près d'une victime sur deux subit un arrêt de travail (48%) et les coûts d'assurance prennent l'ascenseur en raison du nombre de victimes: 850 millions de francs par année. Pour les employeurs, là aussi, la facture est salée (deux à cinq fois les coûts d'assurance).

Les principales causes

D'une manière générale, les chutes et faux pas sont classées en 2 catégories: les accidents dus à une cause environnementale et les accidents liés à une cause personnelle. Les causes environnementales englobent des conditions de rangement, de sécurité ou de propreté inadéquates: défauts techniques, sols lisses, éclairage manquant ou défectueux, mains courantes inexistantes dans les escaliers, etc. Les causes personnelles se réfèrent au comportement de chacune et chacun: peu de conscience du danger, précipitation, manque d'attention. La diminution de la force et le manque de coordination

ACCIDENTS DUS AUX CHUTES ET FAUX PAS AU TRAVAIL (SANS LES ACCIDENTS DE SPORT), PAR DIVISION ÉCONOMIQUE

Division économique	Nouveaux accidents professionnels enregistrés chaque année (sans les accidents de sport), Ø 2015–2019	Proportion des chutes et faux pas au travail (sans les accidents de sport)
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	692	51%
Activités de poste et de courrier	2 313	46%
Publicité et études de marché	456	46%
Enquêtes et sécurité	1 026	44%
Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite	608	42%
Enseignement	2 852	33%
...		
Restauration	7 889	31%
...		
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	14 089	28%
...		
Construction de bâtiments	13 871	28%
Activités pour la santé humaine	14 338	19%
...		
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	9 028	15%
Fabrication de meubles	845	14%

Source: SSAA, extrapolation des échantillons



Des exercices réguliers permettent d'améliorer la coordination.



Toujours utiliser la main courante dans les escaliers.



Un quart des chutes et des faux pas se produisent dans les escaliers.

Quelques conseils simples à appliquer

Dans tous les cas

- Maintenir une bonne condition physique et soigner sa coordination par des exercices réguliers.

Dans les escaliers

- Bien signaler les premières et les dernières marches ainsi que les paliers intermédiaires.
- L'éclairage est primordial. La bordure des marches doit être bien visible.
- Des marches propres avec un revêtement antidérapant permettent d'éviter des accidents.
- Ne rien entreposer sur les marches des escaliers.
- Ne jamais utiliser un smartphone dans les escaliers!

- Prévoir une main courante et s'y tenir en montant ou descendant.

En hiver

- Se renseigner suffisamment tôt sur les conditions météorologiques: froid, neige, verglas.
- Porter des chaussures bien ajustées et dotées de semelles antidérapantes.
- Utiliser des crampons sur les chaussures en cas de verglas ou de neige.
- Les escaliers extérieurs présentent un risque de verglas: toujours se tenir à la main courante.
- Marcher lentement et prudemment pour les déplacements à pied.

- Dans la mesure du possible, utilisez des trottoirs déneigés ou sans glace.

Parcours d'embûches

Sur le parcours d'embûches, les collaborateurs découvrent différentes situations concrètes pouvant très facilement être à l'origine de chutes et faux pas. Le parcours comprend sept postes illustrant les situations les plus courantes. Les participants apprennent ainsi à prévenir du mieux possible de tels accidents. Plus d'information sur internet: <https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/materiel-didactique/module-de-prevention-parcours-dembuches>

liés à l'âge sont également des facteurs personnels qui augmentent le risque de chute.

Les escaliers

Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur constitue un excellent exercice quotidien. Cela permet de brûler des calories, d'entretenir sa condition physique, de renforcer la musculature des jambes et de travailler sa coordination. Mais attention, les escaliers peuvent se révéler dangereux. Ils constituent la principale cause d'accidents. En effet, chaque année, près de 54 000 personnes – plus d'un quart des accidents liés aux chutes – se blessent dans un escalier: objets déposés sur les marches, lumière défectueuse, utilisation du smartphone ou non utilisation de la main courante en sont les principales causes.

Les chutes en hiver

A l'extérieur, les chutes sont plus fréquentes pendant les mois d'hiver (décembre à février) que pendant les autres mois: une augmentation surtout visible en décembre et en janvier. Pourtant, la durée pendant laquelle un accident peut se produire est beaucoup plus longue en été qu'en hiver, les gens se déplaçant plus fréquemment et plus longtemps durant les mois chauds. Si la durée d'exposition est moindre, ce sont donc bien les conditions météorologiques, de visibilité (nuits plus longues), la condition physique et l'équipement personnel des victimes qui augmentent le risque de chutes. Ainsi, le matin

entre 6h et 8h, plus de deux fois plus de piétons trébuchent et tombent en hiver que les autres mois, notamment en raison des conditions de déneigement parfois précaires. Lorsqu'il fait froid, le corps humain est également moins robuste et moins souple pour réagir aux mouvements incontrôlés en cas de glissade ou de chute.

L'âge et l'exercice

Avec l'âge, les personnes ont tendance à perdre une partie de leur condition physique, de leur coordination et par conséquent de leur équilibre. La force et la coordination permettent d'effectuer les bons mouvements au bon moment pour éviter une chute. Des études montrent qu'un entraînement ciblé de la force et de l'équilibre permet de réduire le risque de chutes ou du moins leurs conséquences. Il est donc important à tout âge de soigner sa condition physique afin de rester en forme, de maintenir son niveau de coordination et de garder ses réflexes pour réagir en cas de déséquilibre.

Les chutes et leurs conséquences coûtent cher, en premier lieu aux personnes qui en sont victimes. Ces dernières paient, en effet, un douloureux tribut à leur faux pas, parfois dramatique, mais souvent évitable. De leur côté, les entreprises subissent les conséquences organisationnelles et financières des absences qui y sont liées. La prévention en matière de chute et faux pas est pourtant simple à mettre en place. Il n'y a plus qu'à s'y mettre.



Les chutes durant les loisirs ont des causes variées

Qu'elles surviennent au domicile ou à l'extérieur, les chutes sont en Suisse la cause la plus fréquente d'accident durant les loisirs. On enregistre ainsi plus de 285 000 accidents (hors accidents de sport) par an, dont 127 000 chez des adultes en âge de travailler. Retrouvez les explications du Bureau de prévention des accidents (BPA) pour ne pas perdre l'équilibre.

Faire des courses, remplacer une ampoule, monter et descendre les escaliers: qui y réfléchit encore? On l'a fait des centaines, voire des milliers de fois sans problème. Pourtant, il se produit aussi des accidents durant les activités quotidiennes les plus anodines. Précisément quand l'on ne s'y attend pas.

Plus de 127 000 adultes* en âge de travailler se blessent chaque année durant leurs loisirs à la suite d'une chute provoquée par une glissade ou un trébuchement. Le plus souvent de plain-pied, sur le parquet, sur le trottoir, devant le garage, sur le tapis du salon. Faire une chute dans les escaliers ou de hauteur, par exemple d'un escabeau, peut être encore plus douloureux.

Les conséquences d'une chute, qu'elle se produise au travail ou à la maison, sont les mêmes. Les absences dues à ces accidents génèrent de la souffrance pour les victimes, impactent l'organisation, influencent la qualité des prestations et des produits, compromettent les délais convenus avec les clients. Au travail, les absences pèsent sur les collègues. Il faut répartir les travaux entre un plus petit nombre de personnes ou les tâches non exécutées entravent les travaux suivants. Dans le pire des cas, il n'y a pas d'autre choix que de décevoir la clientèle. Tout cela coûte de l'argent à l'entreprise. D'après une analyse du BPA, les chutes de plain-

pied de personnes en âge de travailler entraînent environ 320 millions de francs de coûts matériels.

Quelles sont leurs causes?

Les chutes ont différentes causes, le plus souvent interdépendantes, qui peuvent être réparties en deux catégories: les éléments construits, p. ex. le sol sur lequel nous marchons, et le comportement humain.

Plus de 127 000 adultes en âge de travailler se blessent chaque année durant leurs loisirs à la suite d'une chute provoquée par une glissade ou un trébuchement.

Les éléments construits

Pour prévenir les chutes, les bâtiments et leurs accès doivent, dans la mesure du possible, être construits de manière à tolérer les erreurs, en veillant notamment à l'absence d'obstacles, comme des marches uniques. Un seuil de porte ou un décalage dans le revêtement de sol peuvent être propices aux chutes de plain-pied, en particulier chez les personnes qui ne connaissent pas bien les lieux.

Les revêtements de sol défectueux, p. ex. une dalle de jardin bancale, une lame de parquet manquante, un pli dans un tapis ou une plinthe mal fixée, sont tout aussi dangereux. C'est également le cas d'un sol dans une salle de bains sur lequel on marche les pieds mouillés.

Dans les escaliers, il suffit d'une marche glissante ou d'un nez de marche endommagé pour perdre l'équilibre et tomber. De même, le risque de trébucher est plus grand lorsque les marches sont de différentes hauteurs, ce qui est très souvent le cas de la première ou de la dernière marche, quand le sol attendant a été surélevé



Tobias Jakob
Conseiller Habitat
et produits, BPA,
Berne

* Les chiffres de cet article proviennent d'une extrapolation du BPA et diffèrent légèrement de ceux du SSAA.

Prévention des accidents domestiques: les cinq principaux conseils du BPA



Supprimez les sources de faux pas.



Essuyez immédiatement un sol mouillé.



Utilisez des ampoules plus lumineuses.



Fixez les étagères aux murs.



Mettez sous clé les produits toxiques et les médicaments.

Trois des cinq principaux conseils du BPA pour un habitat sûr visent à prévenir les chutes et les faux pas.

après coup. Un éclairage tamisé ou absent dans les escaliers peut s'avérer fatal, tout comme une lumière trop vive qui éblouit ou provoque des reflets. Et s'il n'y a pas de main courante, il est impossible de se retenir.

Les garde-corps sont là pour prévenir les chutes de hauteur. En leur absence ou s'ils sont défectueux, il faut faire attention, et particulièrement en présence de jeunes enfants.

Le comportement humain

Le multitasking fait partie de notre quotidien. Nous voulons en effet souvent faire plusieurs choses à la fois. Lorsque nous marchons, nous pianotons sur notre smartphone au lieu de faire attention à l'endroit où nous posons les pieds et perdons alors de vue l'environnement qui nous entoure et les zones propices aux chutes. Le courrier archivé ou un objet attendant d'être stocké à la cave n'ont pas leur place dans les escaliers. De même, il ne faut pas encombrer l'entrée par des obstacles. Les familles connaissent particulièrement bien ces situations. Il y a une seconde, il n'y avait rien ici et lorsque l'on revient, on trébuche sur un jouet abandonné. Le câble du fer à repasser qui traîne au sol ou un ventilateur placé là temporairement deviennent rapidement une source de faux pas.

La précipitation n'apporte jamais rien de bon. Marcher rapidement réduit le temps permettant de réagir correctement et de se rattraper en cas de faux pas. Quand on va vite, il faut se concentrer davantage sur l'endroit où

l'on pose les pieds. Si l'on pense à autre chose, on voit trop tard la zone humide sur le sol de la cuisine et on ne peut plus l'éviter. Cela revient à glisser sur une plaque de verglas en hiver.

Des recettes simples mais très efficaces

Les chutes ne sont pas spectaculaires et une analyse correcte permet d'en déceler rapidement la cause. Par conséquent, prévenir les chutes s'avère facile et peu coûteux. Il est utile de vérifier régulièrement l'environnement domestique afin d'éliminer les causes d'accident.

Les dispositifs, comme les mains courantes dans les escaliers ou les poignées dans la salle de bains et les W.-C., évitent de glisser et de chuter. Encore faut-il qu'ils soient présents et utilisés. Un marquage contrasté et un éclairage correct permettent de repérer les obstacles. Lorsque l'on passe la serpillière dans la cage d'escalier d'un immeuble, il faut placer un panneau pour avertir les voisins. Des antidérapants sous le tapis évitent aux personnes qui entrent de glisser. On utilisera également des bandes antidérapantes dans la salle de bains et dans la douche. En hiver, de bonnes chaussures à semelles profilées évitent non seulement d'avoir froid aux pieds, mais aussi de glisser sur les trottoirs. Et si l'on doit accéder en hauteur, un escabeau stable est plus sûr qu'une chaise.

La condition physique et le mental aident par ailleurs à éviter les chutes. La force et l'équilibre peuvent, et doivent, se travailler, et ce dès le plus jeune âge. Il suffit

La condition physique et le mental aident par ailleurs à éviter les chutes.

De manière générale, les causes des chutes et faux pas sont réparties en deux catégories:



D'une part, les éléments construits, c'est-à-dire par exemple le sol sur lequel nous marchons.



D'autre part, le comportement humain.

pour cela p. ex. de se laver les dents sur une seule jambe ou d'emprunter les escaliers en tenant bien sûr la main courante. L'ordre et le rangement jouent aussi un grand rôle: éliminer les zones propices aux chutes, dégager les lieux de passage et essuyer immédiatement l'eau et la graisse sur le sol. Il faut également prévoir suffisamment de temps pour les tâches ou les trajets à pied afin de ne pas être obligé de se dépêcher. Se concentrer sur la marche réduit les sources de distraction et permet de mieux repérer les obstacles éventuels sur le chemin.

Conseils

Vous trouverez d'autres conseils pour éviter les accidents dans l'habitat sur www.bpa.ch/fr/conseils/prevention-des-accidents-dans-l-habitat. À lire: la «Liste de contrôle pour un habitat sûr» montre comment se prémunir contre les chutes et beaucoup d'autres risques d'accident chez soi.



Prévention des chutes et faux pas: obstacles et facteurs de succès

Les chutes et faux pas sont la première cause d'accident, comme en témoignent année après année les statistiques. Aussi la prévention se penche-t-elle sur ce thème depuis un certain temps déjà mais, malgré les succès obtenus, les chutes et faux pas restent en tête du palmarès des accidents. Pourquoi ces accidents sont-ils si fréquents malgré une sensibilisation générale? Et comment les entreprises peuvent-elles réduire leur nombre?

Comme l'ont montré les autres articles de cette édition, les chutes et faux pas ont de nombreuses causes et de lourdes conséquences. Aussi la prévention s'est-elle fortement engagée ces dernières décennies, tant au niveau professionnel que non professionnel. La population a pris conscience du danger lié aux chutes et faux pas, et les mesures de prévention importantes sont bien connues du grand public. Pourtant, le nombre de ces accidents reste élevé ces dernières années: ils représentent env. 39 % du total des accidents durant les loisirs et env. 27 % des accidents professionnels (sans les accidents de sport). Il y a plusieurs raisons à cela.

La première est qu'il est impossible d'éliminer totalement le risque de trébucher, puisque l'on peut faire un faux pas même si le terrain est plat et qu'il n'y a pas d'obstacle. Pour éliminer tout risque, il faudrait éviter de marcher, ce qui n'a guère de sens.

Deuxièmement, les chutes peuvent résulter de nombreuses causes et c'est souvent une conjonction de celles-ci qui provoque l'accident. Concentrer les efforts de prévention sur une seule cause est donc moins efficace que sur des types d'accidents imputables aux mêmes facteurs. On peut ainsi tomber parce

La population a pris conscience du danger lié aux chutes et faux pas, et les mesures de prévention importantes sont bien connues du grand public.

que l'on n'a pas fait assez attention et que le sol était glissant, ou encore parce qu'il y avait un obstacle et que l'on n'a pas un très bon sens de l'équilibre.

Enfin, le travail de prévention des chutes et faux pas a déjà eu de nombreux effets au cours des années précédentes, de sorte que le potentiel de réduction des accidents est aujourd'hui restreint.

Persévérer est la clé

Les entreprises ont toutefois encore à leur disposition des recettes prometteuses pour réduire, à leur niveau, le nombre des accidents dus à des chutes et faux pas. L'essentiel est de déterminer systématiquement les dangers, de planifier des mesures de manière efficace et d'aborder la thématique avec méthode.

Le but de la détermination des dangers est d'identifier toutes les zones propices aux chutes de plain-pied dans l'entreprise et de faire prendre conscience de leur présence. C'est notamment le cas des escaliers car le danger y est impossible à éliminer même avec des mesures destinées à préserver la sécurité. En outre, il faut également recenser les risques temporaires, p. ex. les endroits dans



Matthias Bieri
Rédacteur,
secrétariat de la
CFST, Lucerne

LE PRINCIPE «STOP» ET LE RISQUE DE CHUTES ET FAUX PAS

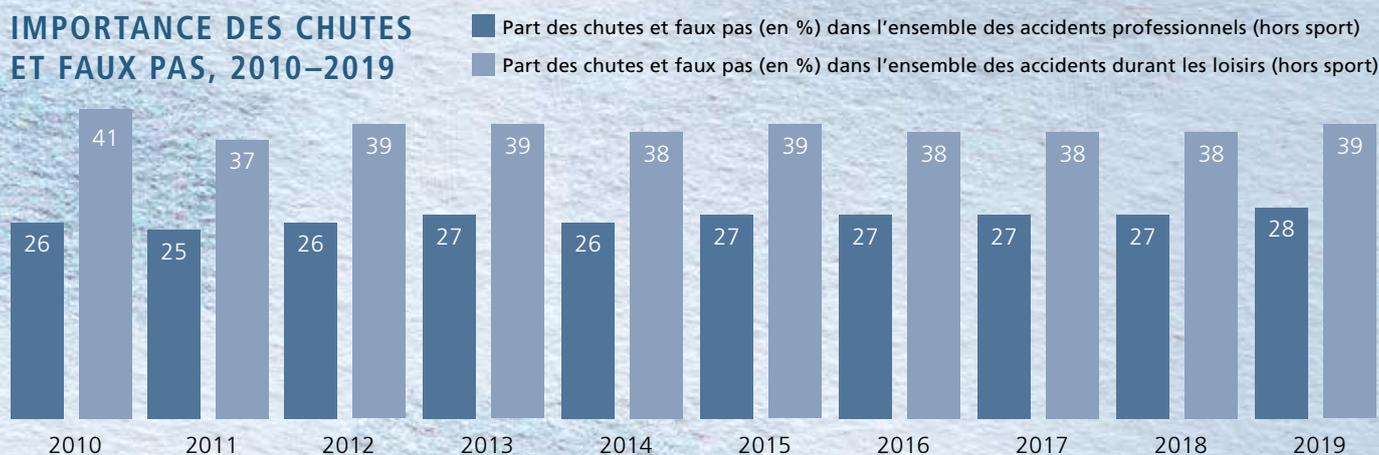
faible efficacité élevée

S	Substitution p. ex. éliminer les zones propices aux chutes et faux pas
T	mesures Techniques p. ex. mise en place d'un meilleur éclairage
O	mesures Organisationnelles p. ex. établir des règles internes à l'entreprise
P	mesures de protection Personnelle p. ex. utilisation de chaussures à semelles antidérapantes

ACCIDENTS MORTELS DUS À DES CHUTES ET FAUX PAS DANS LA POPULATION ACTIVE Ø 2015–2019

Accidents non professionnels mortels dus à des chutes et faux pas par an	26,4
Total des accidents non professionnels mortels par an	360
Accidents professionnels mortels dus à des chutes et faux pas par an	7,2
Total des accidents professionnels mortels par an	71

IMPORTANCE DES CHUTES ET FAUX PAS, 2010–2019



Source: SSAA, extrapolation des échantillons

l'entreprise qui sont glissants en hiver quand il pleut, mais aussi ceux auxquels l'on accède uniquement lors de la maintenance.

Comme à l'accoutumée, la planification des mesures doit ensuite suivre le principe STOP. Dans la mesure du possible, on tâchera de substituer les zones propices aux chutes de plain-pied, c.-à-d. de les éliminer. Il peut s'agir, p. ex., de fixer au mur un câble qui traverse une voie de circulation. Lorsque cela n'est pas possible, des mesures techniques doivent être prises pour assurer la sécurité, p. ex. un meilleur éclairage. Si cela n'est pas non plus envisageable, il faut recourir à des mesures d'ordre organisationnel. Cela peut passer par la formula-

tion de règles internes à l'entreprise, p. ex. des instructions interdisant d'utiliser son téléphone mobile en marchant. Enfin, viennent les mesures personnelles, comme le port de chaussures à semelles antidérapantes.

Cela dit, la véritable clé pour réduire le nombre d'accidents, y compris dans le cas des chutes et faux pas, est la prévention systématique. Il faut créer dans l'entreprise une culture qui ancrera l'esprit de prévention à tous les niveaux. Les collaborateurs doivent y être sensibilisés et invités à y participer par le biais de la formation initiale et complémentaire. La détermination des dangers ainsi que la planification et la mise en œuvre des mesures ne doivent pas être des

actions ponctuelles mais être répétées à intervalles réguliers, notamment pour pouvoir se rendre compte des changements dans l'entreprise.

Prendre le risque au sérieux

Mettre en œuvre des mesures est toutefois difficile parce que l'on a tendance à sous-estimer le risque lié aux chutes et faux pas. Aujourd'hui encore, ce risque fait parfois sourire car il paraît moins impressionnant que d'autres dangers dans l'entreprise. Il est considéré comme faible, entre autres parce qu'un grand nombre de chutes sans gravité n'entraînent aucune blessure. Pourtant, les chutes et faux pas peuvent être mortels: dans la population active, ils causent



Tous les escaliers sont des zones propices aux chutes de plain-pied car le danger y est impossible à éliminer même avec des mesures destinées à préserver la sécurité.

en moyenne 26,4 décès durant les loisirs et 7,2 décès au travail, sur un total de 360 accidents non professionnels mortels et 71 accidents du travail mortels (chiffres: Ø 2015–2019). Pour sensibiliser leurs collaborateurs, les entreprises doivent discuter de ces chiffres et expliquer le processus des accidents.

La différence

Les chutes et faux pas sont un exemple classique d'accident qui peut se produire aussi bien au travail qu'à la maison. Pour les employeurs, la principale différence entre prévention au travail et prévention durant les loisirs est qu'ils peuvent davantage agir sur les circonstances et les

Même si les collaborateurs sont libres de les mettre en application, ils ont en fin de compte autant intérêt que les employeurs à prévenir les chutes et faux pas.

causes d'accidents. Ils peuvent éliminer les zones propices à ces chutes, prescrire le port de chaussures à semelles antidérapantes ou faire dégager systématiquement les voies de circulation extérieures autour de l'entreprise.

Les activités de sensibilisation dans l'entreprise sur le thème des chutes et faux pas peuvent aussi se référer aux loisirs. Il est ainsi possible d'encourager les collaborateurs à toujours faire preuve de prudence et de leur donner des conseils de sécurité à appliquer à la maison. Même si les collaborateurs sont libres de les mettre en application, ils ont en fin de compte autant intérêt que les employeurs à prévenir les chutes et faux pas.



La prévention des chutes et faux pas à l'œuvre en entreprise

Présente en Allemagne et en Suisse, l'entreprise Energiedienst exploite notamment la centrale hydroélectrique de Laufenburg située sur le Rhin. Les occasions de trébucher ne manquent pas dans et autour de cette centrale. L'exploitant y a donc mené une campagne interne de sensibilisation à destination du personnel, sous la direction de Günter Bühler.

Terrain accidenté lors de l'entretien des berges, outils qui traînent lors de la maintenance ou escaliers à emprunter lors d'inspections: les risques de chute et faux pas sont omniprésents dans la centrale hydraulique de Laufenburg, comme sur les autres sites du groupe Energiedienst. Malgré un nombre d'accidents (dus à des chutes et faux pas) inférieur à la moyenne de la branche, l'entreprise déplore régulièrement des chutes de plain-pied. Les chiffres montrent même une recrudescence. L'entreprise a donc décidé de sensibiliser ses collaborateurs à la question.

Des campagnes de prévention sont régulièrement organisées sur plusieurs semaines à destination du personnel de production du site de Laufenburg. Elles reposent le plus souvent sur la mise à disposition de matériel d'information en libre d'accès, p. ex. de la Suva ou du BPA. Les actions menées sur le thème des chutes et faux pas comportent également un volet pratique.

La prévention est organisée, autant que possible, à l'échelle de l'ensemble du groupe et aborde également la question des accidents non

professionnels (durant les loisirs), car ces derniers entraînent aussi des absences au travail, tout particulièrement les accidents liés aux chutes et faux pas.

Temps fort de la sensibilisation: le parcours d'embûches

Dans le cadre de ses efforts menés pour prévenir les chutes et faux pas, l'entreprise a pu s'appuyer sur les campagnes du BPA et de la Suva,

Des campagnes de prévention sont régulièrement organisées sur plusieurs semaines à destination du personnel de production du site de Laufenburg.

notamment sur des affiches placardées à travers la centrale et des vidéos mises à la disposition des employés. Temps fort de cette action, le parcours d'embûches de la Suva a été installé dans l'entreprise durant

deux demi-journées. Espacées de deux semaines, ces séances ont permis à la quasi-totalité des 80 collaborateurs de la production de tester le parcours. Beat Karrer (responsable de la production pour le Haut Rhin) et Markus Stock (en charge de la sécurité au travail) y ont également pris part, témoignant ainsi de l'importance de cette question.

Le parcours d'embûches a suscité un vif intérêt et des commentaires très positifs. Les collaborateurs ont apprécié son aspect pratique et divertissant. Il leur a permis d'identifier les risques de chute et faux pas au quotidien, et de savoir comment les éviter.

Quel bilan pour cette action?

L'efficacité de cette action de plusieurs semaines est incontestable. On constate que les collaborateurs utilisent nettement plus souvent les mains courantes, et il n'est plus envisageable d'utiliser son téléphone en marchant. Les collaborateurs se signalent mutuellement, sans stigmatisation, des comportements risqués. Ils ont davantage conscience des risques de chute et faux pas, et adoptent les bons réflexes pour les minimiser.



Günter Bühler
Préposé à la sécurité au travail et à la sécurité incendie, secteur Centrales électriques, Energiedienst Holding AG, Rheinfelden



Le risque de chutes et faux pas est accru lorsque l'on travaille sur un terrain accidenté.

Des dangers spécifiques ont en outre été identifiés dans l'entreprise et des mesures ont été décidées pour les éliminer. Lors du fauchage des berges ou au niveau des sous-stations, les matériaux de construction laissés en place et cachés par les hautes herbes représentent p. ex. un risque évitable. Enlever systématiquement les objets déposés au sol contribue ainsi également à réduire les risques dans l'entreprise.

L'action de sensibilisation a un effet moins évident sur le comportement des collaborateurs en dehors du travail, mais l'on peut supposer qu'il existe. Les prochaines statistiques des accidents devraient nous éclairer sur ce point.

Sécurité au travail systémique

Cela dit, les actions de sensibilisation ne peuvent être considérées comme efficaces que si elles ont un effet durable. La prévention des chutes et

L'exploitant est convaincu que ce travail constant de prévention porte ses fruits.

faux pas repose elle aussi sur l'engagement de l'encadrement. Celui-ci donne l'exemple et a ainsi également

participé au parcours d'embûches. Il veille aussi à toujours accorder une grande place à la sécurité au travail dans l'entreprise.

Cette importance s'exprime notamment par la création de postes en lien avec la sécurité au travail, avec des compétences spécifiques. Bien que la loi ne l'exige pas, le personnel est régulièrement formé notamment pour intervenir lors des crues ou au service de déneigement. Des formations de ce type contribuent à la sécurité au travail chez Energiedienst. L'exploitant est convaincu que ce travail constant de prévention porte ses fruits, comme en atteste le nombre d'accidents inférieur à la moyenne de la branche.

Portrait de l'entreprise

L'entreprise Energiedienst existe depuis plus de 100 ans. La centrale hydroélectrique de Rheinfelden est exploitée depuis 1898, celle de Laufenburg, sur le Rhin, depuis 1914. Kraftübertragungswerke Rheinfelden (KWR) et la centrale de Laufenburg (KWL Energiedienst) ont fusionné en 2002 au sein du groupe Energiedienst, qui réunit aujourd'hui plusieurs entreprises. En reprenant EnAlpin en 2008, le groupe Energiedienst s'est adjoint une entreprise disposant de ses propres centrales électriques et de

participations dans le canton du Valais. Basée à Viège, cette entreprise produit et distribue aujourd'hui de l'énergie verte issue d'une production hydraulique et solaire. EnAlpin possède en outre des parts dans des sociétés de réseau qui distribuent l'électricité à leurs clients.

Energiedienst emploie 882 personnes, dont environ 120 en Suisse. Le groupe Energiedienst comptait au total 1082 collaborateurs en juin 2022.



La centrale hydroélectrique de Laufenburg située sur le Rhin est construite à cheval sur la frontière entre l'Allemagne et la Suisse.



Le parcours d'embûches de la Suva a suscité l'intérêt des collaborateurs.

HAUS DER KANTONE
 MAISON DES CANTONS
 CASA DEI CANTONI
 CHASA DA LE CANTONS

L'Antenne intercantonale de prévention LAA

L'Antenne intercantonale de prévention LAA a démarré ses activités le 1^{er} octobre 2021. Active dans le domaine de la prévention LAA, elle garantit aux cantons un traitement global des thèmes «prévention et exécution», même si l'exécution proprement dite reste de la responsabilité des organes d'exécution cantonaux. Voici venue l'heure de présenter cette Antenne et ses objectifs.

©Simon Iannelli

Genèse

Compte tenu de la multiplication des activités de l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), cette association et la CFST ont décidé en 2018 d'évaluer la possibilité de professionnaliser le secrétariat et de créer une Antenne intercantonale de prévention LAA. L'objectif de cette Antenne est alors de proposer des campagnes de prévention aux branches relevant de la compétence des organes d'exécution cantonaux.

Entre 2018 et 2020, avec l'accord de ses partenaires et le soutien de la CFST, l'AIPT a évalué plusieurs variantes concernant l'organisation et la composition de cette nouvelle Antenne.

En 2021, il est décidé, d'une part, que cette structure sera subordonnée techniquement à l'AIPT et que son siège sera situé à Berne, et, d'autre part, que SAFE AT WORK, la marque de prévention actuelle du

SECO et des cantons, sera intégrée à l'Antenne au 1^{er} janvier 2023. Avec l'intégration de cette marque reconnue lancée en 2009 en même temps que la campagne «Vision 250 vies», ce sont aussi Daniel Stuber et Benedikt Hellermann, les collaborateurs compétents et motivés de SAFE AT WORK, qui rejoindront également cette Antenne où ils poursuivront leurs activités. L'Antenne intercantonale de prévention et SAFE AT WORK travaillent déjà ensemble dans la Maison des Cantons à Berne depuis le 1^{er} mars 2022.

Avec SAFE AT WORK, c'est aussi la campagne destinée aux jeunes BE SMART WORK SAFE, très appréciée des apprentis et censée produire un effet «bottom up», qui va continuer.

L'Antenne est financée par le biais d'une convention de prestations avec la CFST et assume ses tâches de manière indépendante sur le plan politique en échangeant avec les institutions et partenaires pertinents. L'engagement d'un/e chef/-fe de projet supplémentaire et d'un/e res-

pensable administratif/-tive permettra de disposer d'une équipe complète à compter du 1^{er} janvier 2023.

Objectifs de l'Antenne

Durant ses premiers mois d'activité, l'Antenne s'est efforcée de concrétiser ses objectifs et de définir ses premiers domaines d'activité. Trois objectifs principaux ont été fixés:

1. Création de campagnes de prévention

L'Antenne a pour mission de soutenir les cantons dans leurs activités de prévention à l'aide de campagnes, là où le besoin se fait le plus sentir. Elle se base à cet effet sur les statistiques des accidents, les informations sur les coûts occasionnés par les accidents professionnels, mais aussi sur les retours des cantons. Les cantons doivent notamment notifier à l'Antenne les besoins qu'ils constatent dans le cadre des visites d'entreprises. Les campagnes et instruments de l'Antenne doivent toujours avoir un objectif clair et leur efficacité doit être vérifiée afin de mesurer leur impact



René Matter
 Responsable de
 l'Antenne inter-
 cantonale de
 prévention LAA
 de l'AIPT, Berne



À l'avenir, les cantons feront part de leurs besoins en matière d'activités de prévention au travers des conférences régionales.

sur les entreprises concernées, la qualité des moyens engagés et la réduction des accidents à moyen terme.

Pour exploiter l'ensemble des synergies, l'Antenne doit optimiser la coordination de ses activités avec les différentes campagnes de la CFST, du SECO, de la Suva et des autres partenaires. En coordonnant les activités de prévention des maladies professionnelles de la Suva dans le domaine d'exécution des cantons, l'Antenne entend encourager les visites combinées des organes d'exécution cantonaux et des inspecteurs de la Suva. Le but est de favoriser la collaboration entre organes d'exécution ainsi que les échanges de compétences et d'éviter les visites répétées dans les entreprises.

2. Mise à disposition d'offres de formation complémentaire

L'Antenne entend promouvoir une «unité de doctrine» qui améliore les compétences des inspecteurs du travail et tienne leurs connaissances à jour. Mais cela ne doit pas être limité aux modifications des lois et ordon-

nances. Des moyens auxiliaires doivent aussi être mis à disposition et leur utilisation expliquée. Dans ce cadre, l'Antenne doit en outre communiquer les décisions de l'AIPT et/ou les résultats des groupes de travail susceptibles d'avoir une influence sur le travail quotidien des inspecteurs.

3. Améliorer la communication

En matière de communication, l'Antenne a défini deux domaines d'intervention afin de garantir que les acteurs de la prévention disposent des informations pertinentes en temps voulu.

a. Disposer d'une communication bien organisée pour assurer le flux d'informations entre le comité et les membres de l'AIPT, les groupes de travail et les conférences régionales, ainsi qu'avec le SECO, la CFST et la Suva.

b. Dans une seconde étape, augmenter la visibilité de l'Antenne vis-à-vis des associations d'employeurs et de travailleurs, des différents partenaires externes, ainsi que du public en général.

Le travail de l'Antenne est facilité grâce au fait que les acteurs ont pour objectif commun la baisse du risque d'accident, et par conséquent la diminution des souffrances et des coûts occasionnés par les accidents. Améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé dans les entreprises permet de réduire les absences et d'augmenter le bien-être des travailleurs au poste de travail. Cela se traduit par une hausse de la rentabilité des entreprises et la création d'une situation où tous les intervenants ont à y gagner. L'Antenne entend contribuer à instaurer davantage de ces situations gagnant-gagnant.

J'aimerais ici rendre hommage aux inspecteurs qui sont autant de multiplicateurs pour nos campagnes. Dans le même temps, je voudrais les encourager à améliorer chaque jour les conditions de travail dans les entreprises, dans des circonstances parfois difficiles, et à garantir le respect des bases légales. Je les remercie de leur implication et de leur engagement!



Martin Perini
Senior Consultant
Public Relations
et partenaire,
KOMMPAKT AG
Kommunikation,
Baden

Campagne nationale de prévention pour la sécurité et la santé dans les petites entreprises

Une double première! Pour la première fois dans l'histoire, cinq organisations actives dans la prévention au niveau national (CFST, BPA, Promotion Santé Suisse, Suva et SECO) unissent leurs forces dans une campagne commune. Et pour la première fois également, une campagne de prévention s'adresse aux cadres des petites entreprises de deux à neuf personnes. Après seulement six mois, elle suscite déjà un vif intérêt.



Jörg Krummenacher
Chief Creative
Officer et
partenaire,
KOMMPAKT AG
Kommunikation,
Baden

Tout le monde le sait: la sécurité et la santé dans une entreprise sont des tâches de direction. Mais c'est précisément dans les petites entreprises que les sollicitations des cadres sont particulièrement élevées, car ils sont souvent en charge de plusieurs domaines (personnel, marketing, ventes, qualité, etc.),

en plus des activités quotidiennes exigeantes. C'est pourquoi la campagne de prévention «Laboratoire de leadership. Votre engagement en faveur de la sécurité et de la santé profite à votre entreprise» s'adresse aux petites entreprises. Les organisateurs de la campagne, à savoir la Commission fédérale de coordination pour la



Pour la première fois dans l'histoire, cinq organisations actives dans la prévention au niveau national unissent leurs forces dans une campagne commune.

sécurité au travail (CFST), le Bureau de prévention des accidents (BPA), Promotion Santé Suisse, la Suva et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), poursuivent un objectif clair: sensibiliser les propriétaires de petites entreprises à ces thèmes importants et améliorer les conditions de travail afin d'accroître la sécurité et la santé au travail et de diminuer les absences pour raisons psychiques ou physiques.

Portail en ligne avec un guide, des offres et un autotest

Le principal groupe cible de la campagne comprend environ 120 000 petites entreprises en Suisse dans le secteur des services qui emploient environ 1,1 million de travailleurs. Le laboratoire de leadership aide les cadres à renforcer et à préserver à long terme tant leur propre sécurité et santé que celles des travailleurs. Les entreprises concernées sont des salons de coiffure, des bars et des restaurants, des cabinets médicaux, des bureaux d'ingénieurs, des agences de publicité ou des crèches.

Sur le portail en ligne en quatre langues, le groupe cible a à sa disposition un guide sur différents thèmes, un autotest et des liens vers des offres concrètes et soigneu-

sement sélectionnées pour prendre soi-même les choses en main. La campagne de prévention vise à montrer que s'engager en faveur de la sécurité et de la santé vaut la peine, même pour les petites entreprises car c'est précisément là que chaque collaborateur compte vraiment. L'absence d'un membre de l'équipe peut entraîner des coûts élevés, voire, dans le pire des cas, signifier la fin de l'entreprise, comme le montre la campagne. Et c'est ce que des mesures simples permettent d'éviter.

Le principal groupe cible de la campagne comprend environ 120 000 petites entreprises en Suisse dans le secteur des services.

Rencontre d'égal à égal

La stratégie de la campagne est la suivante: dans le cadre d'un rapport d'égal à égal entre partenaires, présenter la valeur ajoutée et les avantages, fournir des informations sur différents sujets et créer une offre accessible à tous. Des responsables de laboratoire (un homme et une femme par langue nationale) abordent le sujet dans des vidéos et des publicités et dirigent le groupe cible vers le portail. Ce groupe étant large et extrêmement hétérogène, l'approche choisie est suffisamment générale pour convenir à toutes les entreprises et à leurs différents enjeux, tout en étant suffisamment individualisée et personnelle pour que les cadres se sentent au bon endroit. En effet, ce sont le plus souvent eux qui décident au final si des



Le laboratoire de leadership propose au groupe cible un guide avec des conseils pratiques simples, un autotest ainsi que des liens vers des offres soigneusement sélectionnées pour prendre soi-même les choses en main.

mesures de promotion de la sécurité au travail et de la santé doivent être prises dans l'entreprise.

Par conséquent, la campagne de prévention mise sur les émotions et vise ainsi à atteindre le cœur du groupe cible. Les contenus publiés sur le portail en ligne ont été élaborés en étroite collaboration avec un groupe d'experts des organisateurs, qui a également validé les nombreuses offres appropriées. C'est la méthode de conception centrée sur l'utilisateur qui a été employée à cette occasion.

Vaste campagne numérique

Le coup d'envoi de la campagne a été donné en février 2022 sur divers canaux, en priorité ceux numériques, avec comme élément central la plateforme en ligne en trois langues nationales, plus l'anglais. À cela se sont ajoutés dix clips et deux films de campagne en quatre langues avec deux interprètes à chaque fois sur YouTube, des interventions et des annonces sur les principaux réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Instagram, des bannières en ligne diffusées dans toute la Suisse par

publicité programmatique, de vastes campagnes Google Ads sur les différents sous-thèmes, des participations à des salons, les canaux des organisateurs et des partenaires et, pour finir, du publipostage direct physique et personnalisé.

Chaque élément de la campagne poursuit l'objectif clair de sensibiliser les cadres des petites entreprises à la thématique et de les diriger vers le portail.

Premiers chiffres

Il est intéressant de noter qu'au départ, le groupe cible était mal connu, notamment en ce qui concerne sa disposition à se pencher et à s'engager sur les sujets de la sécurité et de la santé dans l'entreprise. Les chiffres des six premiers mois sont très encourageants: jusqu'ici, un total d'environ

La campagne de prévention vise à atteindre le cœur du groupe cible.

7 millions de publicités axées sur le groupe cible ont été diffusées. De plus, environ 25 000 clics ont d'ores et déjà pu être répertoriés sur les divers supports publicitaires et des centaines d'autotests ont été menés à bien sur la plateforme. La campagne Google Ads, qui présente un



très bon taux de clics, se démarque, car elle va chercher le groupe cible de manière thématique, exactement là où il a besoin d'aide.

Bien évidemment, la campagne, qui s'étendra au moins jusqu'en 2024, fait l'objet d'une surveillance approfondie afin de disposer d'informations précises sur le comportement du groupe cible en fonction du canal et du message, ainsi que sur les différences entre les régions linguistiques. La campagne est adaptée en permanence sur la base des dernières connaissances. En plus de la surveillance, l'impact est évalué de manière indépendante par la Haute école spécialisée des Grisons. L'évaluation permet d'apprécier si l'objectif de la campagne a été atteint et si les thèmes de la sécurité et de la santé ont pris une plus grande importance dans les petites entreprises.

Infobox

La campagne a été conçue et mise en œuvre par KOMMPAKT AG Kommunikation, en coopération avec l'agence Zeix, spécialisée en expérience utilisateur.

Responsable principal des organisateurs:
Peter Schwander (CFST).

Responsables chez KOMMPAKT AG
Kommunikation: Martin Perini (chef de projet),
Jörg Kruppenacher, (Creative Director).

Responsables chez Zeix AG: Andrea Rosenbusch
(cheffe de projet suppléante, UX Architect),
Gregor Urech (User Experience Architect).

<https://fuehrungslabor.ch>
<https://laboratoire-de-leadership.ch>
<https://laboratorio-di-leadership.ch>
<https://leadership-lab.ch>



Nouvelle version de la «Directive Laboratoires» de la CFST

Ne correspondant plus à l'état de la technique, la directive CFST «Laboratoires chimiques» a dû être révisée. Compte tenu de la diversité des produits chimiques et des processus de laboratoire, sa nouvelle version accorde une plus grande importance à l'appréciation des dangers. Autres nouveautés importantes: le concept de laboratoire ainsi que le concept de classes de substances. Les exigences relatives aux sorbonnes ont par ailleurs été précisées et harmonisées avec les normes européennes.



Edgar Käslin
Chef du secteur chimie, physique et ergonomie, Suva, Lucerne

Adaptation à l'état de la technique

Entrée en vigueur en janvier 1990, l'ancienne directive «Laboratoires chimiques» a été complétée pour la dernière fois de manière ponctuelle en juin 2013. Ne correspondant plus à l'état actuel de la technique et étant parfois inutilisable du fait de l'évolution des laboratoires (laboratoires open space, laboratoires mixtes), une révision complète s'est avérée nécessaire. L'ancienne version n'était en outre pas conforme au «modèle à deux niveaux» impliquant que les directives de la CFST concrétisent et expliquent les dispositions des ordonnances (présentation récapitulative).

La CFST a par conséquent chargé la commission spécialisée 13 «Chimie» (CS 13) de remanier en profondeur les dispositions en matière de sécu-

rité au travail et protection de la santé applicables aux laboratoires. Étant donné la complexité d'une directive axée sur la pratique, la CS 13 a fait appel à des experts en planification de laboratoire et protection incendie ainsi qu'à l'exploitant d'un grand laboratoire de recherche et d'enseignement.

Principaux éléments de la nouvelle directive

L'un des fondements de la nouvelle directive est l'appréciation systématique des dangers. En raison de la diversité des produits chimiques et des substances dangereuses pour la santé utilisés, des travaux de laboratoire à effectuer et des instruments de laboratoire employés, les mesures de protection à prendre ne peuvent être couvertes que par des impératifs en termes d'objectifs de sécurité, qu'il revient au laboratoire de

concrétiser dans la pratique, car seul son exploitant en connaît les dangers spécifiques.

L'exploitant de laboratoire est ainsi tenu de déterminer systématiquement les dangers et d'établir des appréciations des dangers pour les travaux effectués dans son entreprise (cf. fig. 1). L'exploitant pourra à cet effet utiliser une liste des dangers que l'on peut rencontrer dans un laboratoire (cf. fig. 2).

Lors de transformations ou de nouvelles constructions, les mesures découlant de l'appréciation des dangers devront être intégrées dans la planification de la construction et des installations dès la phase de projet. Un concept de laboratoire devra regrouper ces mesures et indiquer comment respecter les prescriptions et conditions de l'entreprise ainsi que les exigences légales.

Fig. 1: appréciation des dangers durant la phase de projet et d'exploitation

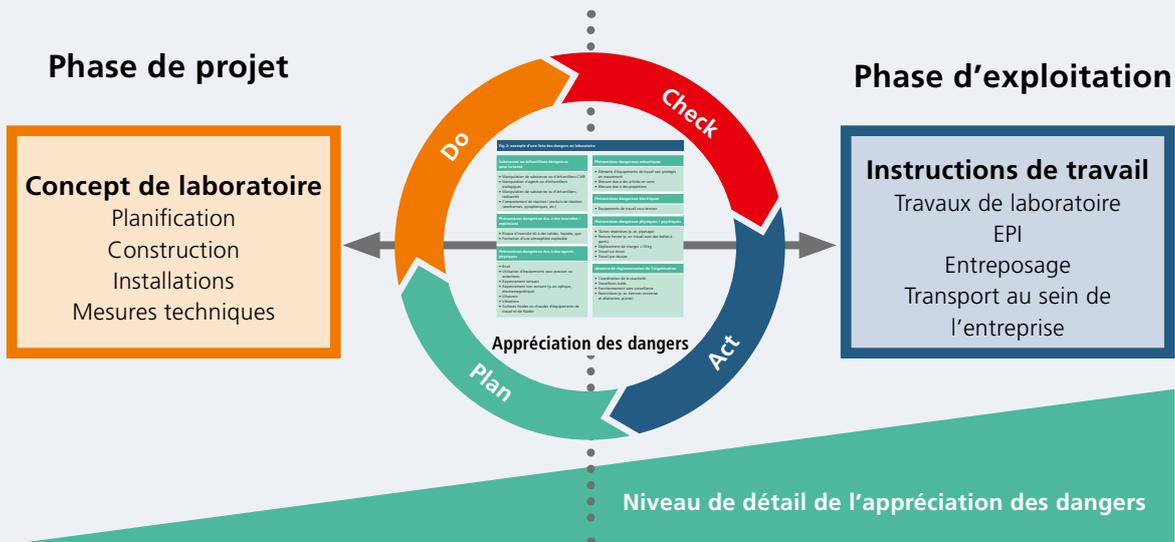


Fig. 2: exemple d'une liste des dangers en laboratoire

<p>Substances ou échantillons dangereux pour la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipulation de substances ou d'échantillons CMR • Manipulation d'agents ou d'échantillons biologiques • Manipulation de substances ou d'échantillons radioactifs • Comportement de réaction / produits de réaction (exothermes, pyrophoriques, etc.) 	<p>Phénomènes dangereux mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éléments d'équipements de travail non protégés en mouvement • Blessure due à des articles en verre • Blessure due à des projections
<p>Phénomènes dangereux dus à des incendies / explosions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque d'incendie dû à des solides, liquides, gaz • Formation d'une atmosphère explosible 	<p>Phénomènes dangereux électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipements de travail sous tension
<p>Phénomènes dangereux dus à des agents physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bruit • Utilisation d'équipements sous pression ou autoclaves • Rayonnement ionisant • Rayonnement non ionisant (p. ex. optique, électromagnétique) • Ultrasons • Vibrations • Surfaces froides ou chaudes d'équipements de travail et de fluides 	<p>Phénomènes dangereux physiques / psychiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâches répétitives (p. ex. pipetage) • Posture forcée (p. ex. travail avec des boîtes à gants) • Déplacement de charges > 10 kg • Travail sur écran • Travail par équipe
	<p>Absence de réglementation de l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la coactivité • Travailleurs isolés • Fonctionnement sans surveillance • Restrictions (p. ex. femmes enceintes et allaitantes, jeunes)

Durant la phase d'exploitation, le niveau de détail de l'appréciation des dangers augmente. À ce stade, il est possible d'en déduire des instructions (formations) et des instructions de travail concrètes concernant les travaux de laboratoire, les équipements de protection individuelle, l'entreposage et le transport au sein de l'entreprise.

Pour répondre aux exigences en matière de protection de la santé et d'hygiène du travail, les substances dangereuses pour la santé doivent être réparties en classes de substances sur la base de leurs propriétés toxicologiques et pharmacologiques. Les mesures à prendre découlent non seulement de la classification des substances mais aussi du potentiel d'exposition dans le cadre de la manipulation et du processus de travail (cf. fig. 3). Le concept de classes de substances permet de définir la série de mesures.

À ce niveau également, les exploitants de laboratoires pourront se reporter à l'annexe de la directive qui présente un exemple de concept de classes de substances (cf. fig. 4).

Les concepts de classes de substances peuvent également être élaborés et mis à disposition par des solutions par branches ou des sociétés de conseil.

Contenu de la directive

La directive s'applique dorénavant non seulement aux laboratoires chimiques mais aussi aux laboratoires d'analytique, d'application, de biologie, de diagnostic, d'analyses médicales, de métrologie, de physique et de préparation. Axé sur les aspects importants pour la sécurité au travail, son champ d'application comprend la planification, la construction, l'équipement et l'exploitation, ainsi que les travaux exécutés dans les laboratoires, la manipulation de substances ou d'échantillons dangereux

pour la santé, inflammables, biologiques ou radioactifs, de même que les effets et expositions en résultant. Lorsque des réglementations existent déjà, la directive renvoie systématiquement à ces règles (p. ex. lors de l'utilisation de substances biologiques ou radioactives).

Les principes pour la construction et les installations des laboratoires sont définis dans un chapitre. Un autre chapitre traite des exigences à respecter pendant l'exploitation d'un laboratoire ou lors de travaux de laboratoire. Les équipements de protection individuelle, l'instruction, l'entreposage et le transport au sein de l'entreprise, l'audit de sécurité, l'entretien et enfin la prévention en médecine du travail font chacun l'objet de chapitres séparés.

L'un des fondements de la nouvelle directive est l'appréciation systématique des dangers.

Les instruments déjà mentionnés pour l'appréciation des dangers (listes des dangers) et le concept de classes de substances figurent sous forme d'exemples en annexe.

S'agissant du niveau de détail de la directive, la CS 13 a suivi la devise «aussi peu que possible, autant que nécessaire». Les discussions techniques au sein de la commission spécialisée ont montré qu'un certain niveau de précision était nécessaire pour éviter de devoir publier après coup une quantité importante de feuillets et compléments d'information. En outre, il est ressorti des retours de la consultation que ce niveau de détail a été majoritairement bien accueilli.

Principales modifications

La nouvelle directive est structurée différemment de la version précédente en raison des prescriptions actuelles (présentation récapitulative) et de l'état actuel de la technique. De nombreux objectifs de sécurité ont toutefois pu être repris de la précédente version. Les principaux changements sont les suivants:

- **Concept de classes de substances**

L'exploitant de laboratoire est tenu d'établir un concept de classes de substances pour les substances et préparations utilisées en laboratoire, ainsi que de déduire et mettre en œuvre des mesures correspondantes dans le cadre de l'appréciation des dangers. Pour les projets de nouvelles constructions ou de transformations, ces informations sont intégrées dans le concept de laboratoire dès la phase de projet. Durant la phase d'exploitation, le concept de classes de substances est un élément central de l'appréciation systématique des dangers.

- **Concept de laboratoire**

Dans le cadre de projets de nouvelles constructions ou de transformations, l'entreprise est tenue d'élaborer, lors de la phase de planification, un concept de laboratoire dans lequel seront intégrées les informations issues de l'appréciation des dangers.

- **Exigences relatives aux sorbonnes**

Dorénavant construites conformément à la norme SN EN 14175, les sorbonnes doivent présenter un renouvellement d'air de 200 fois par heure lorsque la fenêtre frontale à guillotine est fermée lors de la manipulation de substances dangereuses pour la santé ou inflammables. Ce renouvellement est porté à 300 fois par heure si cette fenêtre n'est pas fermée. Une autre

Fig. 3: concept de classes de substances dans la phase de projet et d'exploitation

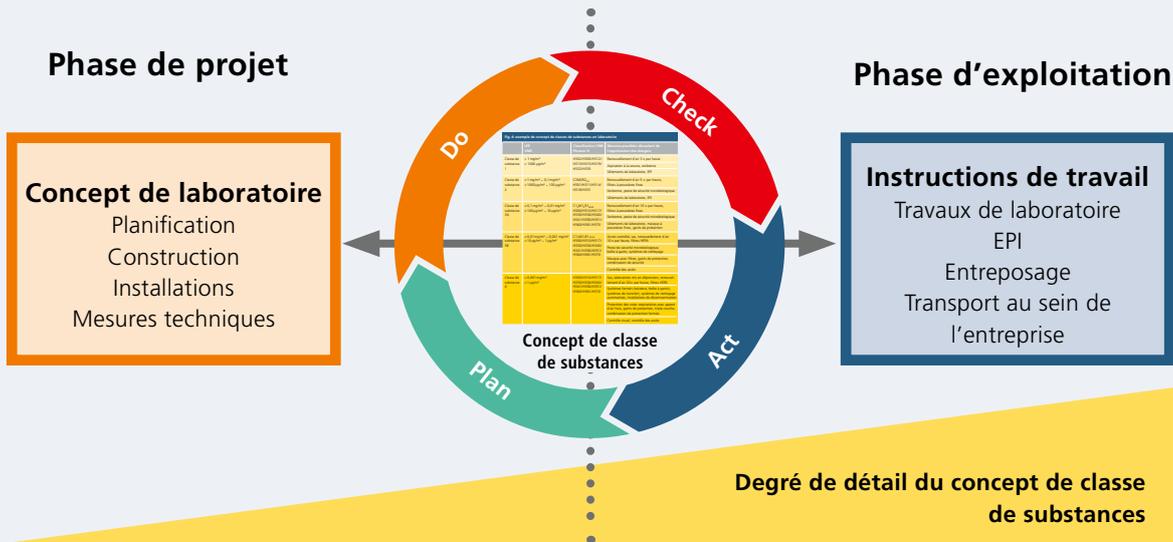


Fig. 4: exemple de concept de classes de substances en laboratoire

	LEP VME	Classification CMR Phrases H	Mesures possibles découlant de l'appréciation des dangers
Classe de substance 1	$\geq 1 \text{ mg/m}^3$ $\geq 1000 \text{ }\mu\text{g/m}^3$	H302/H303/H312/ H313/H315/H319/ H332/H333	Renouvellement d'air 3 x par heure Aspiration à la source, sorbonne Vêtements de laboratoire, EPI
Classe de substance 2	$< 1 \text{ mg/m}^3 - 0,1 \text{ mg/m}^3$ $< 1000 \text{ }\mu\text{g/m}^3 - 100 \text{ }\mu\text{g/m}^3$	C2M2R2 _{D/F} H301/H311/H314/ H318/H331	Renouvellement d'air 5 x par heure, filtres à poussières fines Sorbonne, poste de sécurité microbiologique Vêtements de laboratoire, EPI
Classe de substance 3A	$< 0,1 \text{ mg/m}^3 - 0,01 \text{ mg/m}^3$ $< 100 \text{ }\mu\text{g/m}^3 - 10 \text{ }\mu\text{g/m}^3$	C1 _B M1 _B R1 _{BD/BF} H300/H310/H317/ H330/H334/H340/ H341/H350/H351/ H360/H361/H370	Renouvellement d'air 10 x par heure, filtres à poussières fines Sorbonne, poste de sécurité microbiologique Vêtements de laboratoire, masque à poussières fines, gants de protection
Classe de substance 3B	$< 0,01 \text{ mg/m}^3 - 0,001 \text{ mg/m}^3$ $< 10 \text{ }\mu\text{g/m}^3 - 1 \text{ }\mu\text{g/m}^3$	C1 _A M1 _A R1 _{AD/AF} H300/H310/H317/ H330/H334/H340/ H341/H350/H351/ H360/H361/H370	Accès contrôlé, sas, renouvellement d'air 10 x par heure, filtres HEPA Poste de sécurité microbiologique, boîte à gants, systèmes de nettoyage Masque avec filtres, gants de protection, combinaison de sécurité Contrôle des accès
Classe de substance 4	$< 0,001 \text{ mg/m}^3$ $< 1 \text{ }\mu\text{g/m}^3$	H300/H310/H317/ H330/H334/H340/ H341/H350/H351/ H360/H361/H370	Sas, laboratoire mis en dépression, renouvellement d'air 20 x par heure, filtres HEPA Systèmes fermés (isolateur, boîte à gants), systèmes de transfert, systèmes de nettoyage automatisés, installations de décontamination Protection des voies respiratoires avec apport d'air frais, gants de protection, triple couche, combinaison de protection fermée Contrôle visuel, contrôle des accès



La directive s'applique désormais à l'ensemble des laboratoires.

possibilité consiste à apporter la preuve d'une capacité de ventilation suffisante selon la norme SN EN 14175-4 ou SN EN 14175-6 lorsque la fenêtre est ouverte.

- Lors de la manipulation de substances dangereuses pour la santé, le renouvellement d'air dans le laboratoire doit être d'au moins 3 fois par heure.
- En présence de quantités de liquides inflammables supérieures à 5 litres, il faut prendre des mesures de prévention des explosions conformément à la directive CFST 1825 «Liquides inflammables» et au feuillet d'information 2153 de la Suva «Prévention des explosions – principes, prescriptions minimales, zones». Celles-ci doivent être consignées dans un document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE).

- La taille des compartiments coupe-feu des laboratoires doit être limitée à 600 m². La construction de laboratoires de plus grande taille nécessite une appréciation des dangers supplémentaire et l'autorisation de l'autorité de protection incendie.

- Si, dans un laboratoire, la quantité de liquides inflammables à l'extérieur des armoires de stockage de sécurité est supérieure à 100 litres par compartiment coupe-feu, un concept de protection incendie assorti de mesures supplémentaires doit être soumis pour autorisation à l'autorité de protection incendie. Sont exclus de cette disposition les liquides inflammables nécessaires ou utilisés au cours d'une période de travail (8 h).

Grâce à la participation des partenaires sociaux, des organes d'exécution

et d'experts, la directive a bénéficié d'un large consensus dès la phase d'élaboration. En outre, à la suite de la consultation qui a donné lieu à plus de 1300 contributions émanant de 38 organisations ou entreprises, la commission spécialisée 13 a pu intégrer dans la directive des propositions axées sur la pratique.

Il convient également de mentionner qu'il s'agit de la première directive de la CFST rédigée en allemand dans un langage épicène conformément aux directives de la Confédération. La version électronique contient par ailleurs des liens vers des documents. La nouvelle directive Laboratoires a été adoptée et mise en vigueur par la CFST le 7 juillet 2022. Elle peut être téléchargée sur le site Internet de la CFST à l'adresse www.cfst.ch/1871.f ou commandée gratuitement.



Mise en route de l'examen professionnel supérieur d'«experte/expert STPS»

Le paysage de la formation complémentaire en matière de sécurité au travail et de protection de la santé est à un tournant de son histoire. Le règlement du nouvel examen professionnel supérieur va être approuvé en 2023, donnant ainsi le feu vert à la délivrance du titre d'experte/expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral.

Au cours des derniers mois, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a donné un coup d'accélérateur au calendrier de création de l'examen professionnel supérieur. Rappelons ici que la CFST avait fixé le cadre de travail de cette association en prenant une décision de principe sur le transfert de la formation complémentaire d'ingénieur de sécurité dans le paysage formel de la formation, ainsi que d'autres décisions sur l'organisa-

tion de cette nouvelle formation. Le nouveau titre d'«experte/expert de

Le profil de qualification est structuré en sept domaines de compétences opérationnelles.

la sécurité au travail et de la protection de la santé avec diplôme fédéral

(experte/expert STPS)» va remplacer les anciens cours CFST pour ingénieurs de sécurité. Cette formation complémentaire qui s'inscrit dans le prolongement de l'examen professionnel de spécialiste STPS rejoint désormais elle aussi le paysage formel de la formation en Suisse.

Lors de l'élaboration de ce nouvel examen, l'association susnommée a mis l'accent sur les compétences requises en pratique, grâce notamment au soutien de la Haute école



Peter Schwander
Président de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS, Lucerne

fédérale en formation professionnelle (HEFP). Développé en collaboration avec des professionnels expérimentés issus de diverses branches et régions du pays, le profil de qualification a été corrigé dans le cadre d'une enquête auprès de plus de 400 spécialistes. Il est structuré en sept domaines de compétences opérationnelles (cf. fig. 1).

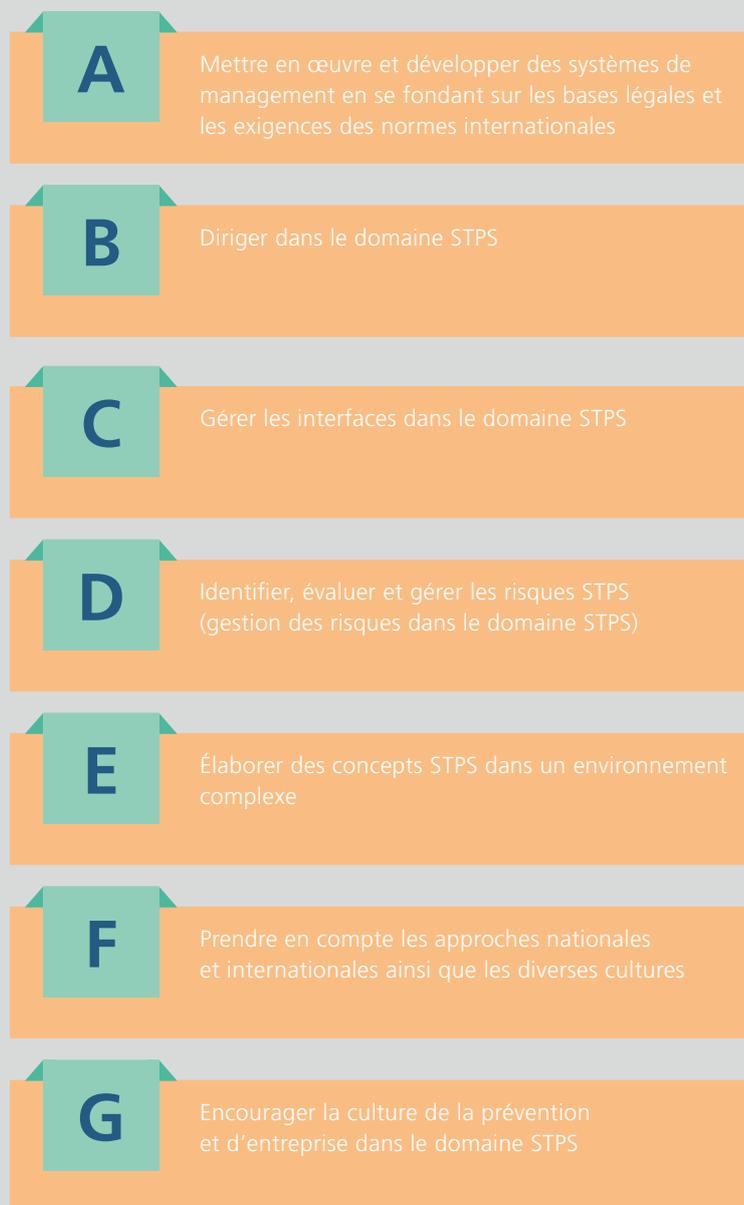
Un groupe de projet représentatif s'est appuyé sur cette base pour élaborer un projet de règlement d'examen ainsi que de directives, qui ont été mis en discussion dans le cadre d'une enquête électronique. Parmi les quelque 70 organisations concernées qui ont adressé un retour, les propositions ont fait l'objet d'un très large consensus et de nombreuses suggestions ont pu être intégrées dans les documents révisés. Le processus d'approbation est à l'heure actuelle en cours sous l'égide du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Structure de l'examen professionnel supérieur

L'examen professionnel supérieur est divisé en quatre parties distinctes (cf. fig. 2). Après leur inscription à l'examen, les futurs experts STPS rédigent un travail de diplôme axé sur la pratique pour démontrer qu'ils sont capables de traiter une situation complexe et de l'analyser pour trouver un potentiel d'amélioration. Ils définissent par ailleurs des mesures visant à améliorer durablement la situation. Pour l'examen proprement dit, les thèmes du travail de diplôme sont approfondis lors d'un entretien professionnel.

Les candidats se penchent ensuite sur des problématiques proches de la

Fig. 1: les sept domaines de compétences opérationnelles (DCO) des futurs experts STPS



réalité au travers de deux études de cas orientées sur différentes thématiques. Ils doivent montrer leurs aptitudes à les traiter de manière ciblée, à penser en réseau et à proposer des solutions durables et efficaces à long terme.

Leur capacité de conduite d'entretien et de réflexion dans des situations exigeantes est enfin vérifiée

dans le cadre de mini-cas et d'une simulation de cas.

Axé sur la pratique et s'inscrivant dans le prolongement de l'examen professionnel, le diplôme fédéral vient qualifier les professionnels d'experts dans leur domaine. Les titulaires du brevet fédéral de spécialiste STPS ayant une expérience pratique spécifique de deux ans (après

l'obtention du brevet) sont admis à participer à l'examen. C'est également le cas des médecins du travail, hygiénistes du travail et ingénieurs de sécurité conformément à l'ordonnance sur les qualifications disposant d'une expérience pratique correspondante. Contrairement à l'examen professionnel, le diplôme fédéral d'experte/expert STPS ne nécessite

La première session de l'examen professionnel supérieur est prévue pour fin janvier 2025.

pas de présenter des certificats de modules obtenus au préalable. Il est néanmoins recommandé de suivre un cours préparatoire.

Des dispositions transitoires ont été prévues dans le règlement d'examen pour les personnes ayant déjà suivi une formation de spécialiste de la sécurité au travail. Les hygiénistes du travail qui disposent aussi du titre d'ingénieur de sécurité peuvent demander le diplôme sans examen. Les ingénieurs de sécurité passent un examen partiel sans travail de diplôme ni entretien professionnel. Dans les deux cas, la formation continue requise doit être attestée.

Étapes suivantes

Au cours des prochains mois, la commission d'examen va s'atteler, en collaboration avec le secrétariat, à la préparation de l'examen (contenu et aspects administratifs). La première session de l'examen professionnel supérieur est prévue pour fin



janvier 2025. Il sera vraisemblablement possible de s'y inscrire environ un an plus tôt.

Pour se préparer de manière optimale aux examens, des cours préparatoires seront élaborés et proposés de manière totalement indépendante de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. Deux organisations ont à ce

jour commencé à développer de tels cours.

Consultez le site Internet de l'association (www.diplome-stps.ch) pour vous informer sur l'état d'avancement des travaux. Ce site publiera en temps voulu également des informations sur les cours préparatoires, les dates exactes des examens et l'inscription.

Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



www.grmhst.ch

Le Groupement Romand de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du Travail (GRMHST)

Le Groupement Romand de Médecine, d'Hygiène et de Sécurité du Travail (GRMHST) est une association qui a pour but de réunir les professionnels de la sécurité et de la protection de la santé au travail tels que chargé(e) et ingénieur(e) de sécurité, hygiéniste, psychologue, infirmier(ère) et médecin du travail, ergonomes et toute personne vouant un intérêt particulier aux questions de sécurité et de santé au travail.

Fondé en 1954, le Groupement reste, à ce jour, la seule association pluridisciplinaire de langue française rayonnant dans toute la Suisse romande. La mission principale de l'association est de promouvoir la santé et la sécurité au travail par le biais de journées biannuelles de formation continue, à destination de tous. Ce sont de très bonnes occasions de rencontrer des experts, consultants, homologues professionnels avec qui chacun est invité à échanger pour partager ses connaissances et ses pratiques dans les différents domaines de la santé et de la sécurité au travail. Les présentations de cas et les journées à thème permettent de s'enrichir professionnellement et de maintenir à jour ses compétences. Ces événements se déroulent de manière alternative dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, Jura, Valais, Fribourg et Berne. En outre, le Groupement affiche également une vocation transfrontalière avec l'organisation de la 28^e édition des Journées Franco-Suisses de médecine et de santé au travail dont la prochaine édi-

tion se tiendra à Lausanne les 22 et 23 juin 2023. Cet événement sera l'occasion d'assister à des conférences riches et variées, d'échanger avec des experts d'autres horizons et de se construire un réseau professionnel élargi.

Le Groupement est également un membre fondateur de Suissepro, l'association faitière pour la protection de la santé et de la sécurité au travail en Suisse. Le Groupement est invité à participer aux séances annuelles d'information et d'échange avec la Suva, le SECO et avec les autres associations professionnelles du secteur. Cela permet d'informer les membres des nouvelles directives et projets en cours des organes d'exécution.

Le Groupement a l'ambition de développer ses formations pour répondre à l'obligation soutenue de formation continue de ses membres et de pour-

suivre sa mission de promotion de la santé et de la sécurité au travail dans ses prochaines évolutions en favorisant les échanges pluridisciplinaires de ses membres.

La mission principale de l'association est de promouvoir la santé et la sécurité au travail.



Laurie Dorange-Pattoret
Présidente du GRMHST, Épalinges

Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés



Brochure relative aux interventions sur les véhicules à gaz

Les véhicules à gaz sont de plus en plus prisés. Il est aujourd'hui possible d'utiliser quatre gaz différents comme carburant: le GNC, le GNL, le GPL et l'hydrogène. Chacun de ces gaz présente des propriétés et des dangers potentiels spécifiques. Aussi, toute personne qui intervient à titre professionnel sur des véhicules équipés de ces motorisations doit être sensibilisée, instruite ou formée en conséquence. C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail de la CFST a élaboré une brochure afin de sensibiliser les professionnels à faire preuve de prudence et à prendre les mesures nécessaires lors de telles interventions.

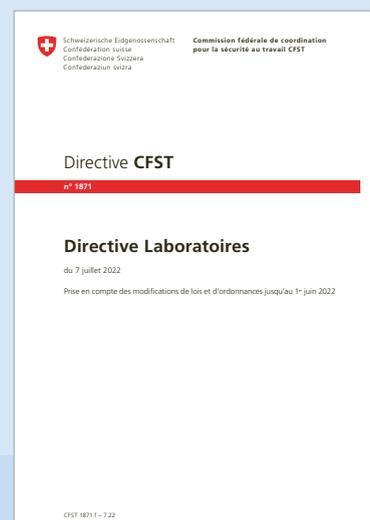
- **Sécurité au travail et protection de la santé en cas d'interventions sur véhicules à gaz.**
CFST 6282.f



Rapport annuel 2021 de la CFST

Publié en juin 2022, le rapport annuel de la CFST propose une rétrospective complète des activités de la Commission de coordination et de ses organes d'exécution. Cette année, le thème mis en exergue est celui des contrôles COVID-19.

- **Rapport annuel 2021 de la CFST.**



Directive Laboratoires

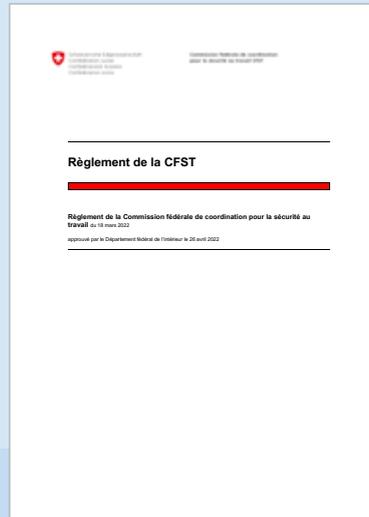
Auparavant intitulée «Laboratoires chimiques», la directive «Laboratoires» de la CFST est entrée en vigueur le 7 juillet 2022 après avoir été mise à jour. Adaptée à l'état de la technique, elle s'applique dorénavant non seulement aux laboratoires chimiques mais aussi aux laboratoires d'analytique, d'application, de biologie, de diagnostic, d'analyses médicales, de métrologie, de physique et de préparation.

- **«Directive Laboratoires» de la CFST.**
CFST 1871.f

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes



Révision de la brochure pour le secteur automobile

La brochure «L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur automobile» a été révisée sur certains points. La nouvelle brochure éditée par la CFST est un outil pratique, facile à utiliser par chaque collaboratrice et collaborateur et qui peut également servir de support d'instruction.

- **«L'accident n'arrive pas par hasard!» Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur automobile.**
CFST 6203.f

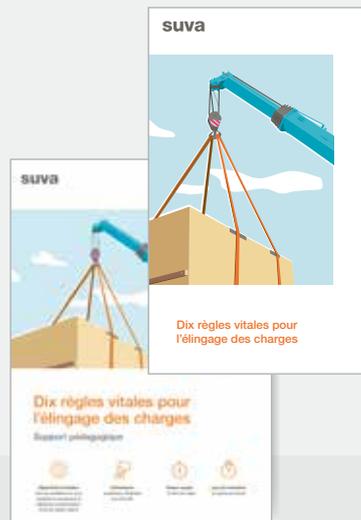
Nouveau règlement

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a approuvé le nouveau règlement de la CFST. Ce dernier remplace la version datant de 1983. Il définit désormais notamment la composition et les tâches du bureau de la Commission ainsi que les compétences du secrétariat.

- **Règlement de la CFST.**

Moyens d'information et offres de la Suva: nouveau

COMMANDES
EN LIGNE:
www.suva.ch



Préposés à la sécurité: menez facilement à bien vos tâches en ligne

Grâce aux services en ligne dans le domaine de la prévention proposés par la Suva pour les préposés à la sécurité, votre bureau numérique est toujours à portée de main avec un aperçu de l'ensemble des tâches, en toute simplicité, où que vous soyez. Enregistrez-vous gratuitement sur le portail clients de la Suva. Tout appareil compatible avec Internet vous permet de traiter l'ensemble des listes de contrôle de la Suva pour procéder à la détermination des dangers et à la planification des mesures. L'application permet également de définir les mesures nécessaires, de les attribuer à d'autres collaborateurs et de suivre leur mise en œuvre.

- **Services en ligne dans le domaine de la prévention.**

Informations:
www.suva.ch/poste-de-travail-prevention
Accès:
www.suva.ch/mesures

Élinguer correctement les charges, c'est vital!

Transporter des charges à l'aide de grues en toute sécurité n'est possible qu'à la condition que la personne qui procède à l'élingage maîtrise cette opération. L'élingage des charges est une tâche complexe. Les erreurs peuvent rapidement conduire à des accidents très graves, raison pour laquelle il existe une obligation de formation. La Suva vient de réélaborer des règles vitales dédiées à cette activité. Associées à une formation, elles servent à l'instruction à intervalles réguliers des principaux points en entreprise. Elles remplacent le dossier de formation «Élingage de charges» et le support pédagogique relatif aux élingues.

- **Dix règles vitales pour l'élingage des charges.**

Support pédagogique, 20 pages volantes A4:
www.suva.ch/88801.f
Dépliant, 14 pages A6/5:
www.suva.ch/84077.f

VTT: sécurité et prévenance au guidon dans la nature

Les adeptes du VTT sont de plus en plus nombreux. Mais cela entraîne aussi une augmentation des conflits avec d'autres personnes venues se détendre dans la nature, et des accidents. Plusieurs groupes d'intérêt et associations ont par conséquent créé le Code VTT en collaboration avec le BPA et la Suva. Six règles de bonne conduite sont destinées à garantir la sécurité et une cohabitation respectueuse dans la nature. La page web dédiée contient des vidéos sur les différentes règles et des affiches présentant le code VTT. Pour sensibiliser les vététistes, vous pouvez par exemple placer le long des sentiers forestiers, des pistes de VTT et dans les bike parks.

- **Code VTT.**

Informations, vidéos et affiches:
www.suva.ch/vtt

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



Amiante: conseils pour l'instruction des plâtriers-peintres

Comment instruire les plâtriers-peintres sur la manipulation correcte de l'amiante? À travers quatre situations, une nouvelle publication donne des conseils pratiques. Le principal message à retenir est le suivant: tous les bâtiments construits avant 1990 sont susceptibles de renfermer de l'amiante. Les conséquences que cela comporte sont expliquées en détail dans chacun des exemples. Les règles vitales relatives à l'amiante ont également été mises à jour. Elles définissent les mesures de protection requises pour certains travaux typiques.

- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés**
Conseils pour l'instruction des plâtriers-peintres.
Brochure, 16 pages A5:
www.suva.ch/88295.f
- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Règles vitales pour les plâtriers-peintres.**
Brochure, 32 pages A6/5:
www.suva.ch/84052.f

Un personnel en bonne santé dans le secteur de l'aide et des soins

Dans le secteur des soins et de l'accompagnement, les affections de l'appareil locomoteur occasionnent des coûts élevés et de nombreuses absences. Promu par la Suva et par les principales branches et associations professionnelles, le principe du transfert intelligent privilégie l'utilisation systématique de moyens auxiliaires pour réduire les contraintes physiques. Ainsi, il protège le personnel, permet de faire des économies et améliore la qualité du travail. Les responsables des services des soins trouveront sur le site de la Suva l'ensemble des informations et documents requis pour mettre en œuvre ce principe dans leur établissement.

- **Transfert intelligent dans le secteur de l'aide et des soins.**
Informations et documentation:
www.suva.ch/transfert-intelligent

Utiliser des robots en toute sécurité

Napo est le héros indestructible de la série européenne de films d'animation coproduits par la Suva sur différents thèmes de la sécurité au travail. Dans sa dernière vidéo, il montre à nouveau comment travailler en toute sécurité. Trois épisodes courts sont consacrés aux robots qui, s'ils améliorent les conditions de travail, ne sont pas sans risques. Dans les chaînes de production comme dans le cadre de la maintenance, toute infraction aux règles de sécurité peut vite devenir dangereuse.

- **Napo dans: Les robots au travail.**
Vidéo, 3 min 55 s:
www.suva.ch/napo-f



Actualisation des publications pour les entreprises de remontées mécaniques

Le travail dans les installations de remontées mécaniques et de téléskis est exigeant et comporte de nombreux dangers. La Suva a par conséquent élaboré dès 2013 des règles vitales dédiées à cette branche. Celles-ci viennent d'être mises à jour, tout comme trois listes de contrôle importantes pour la détermination des dangers dans les entreprises de remontées mécaniques. La liste de contrôle «Remontées mécaniques et téléskis» peut être utilisée comme entrée en matière pour la détermination des dangers. «Travaux sur les installations de transport à câbles.» aborde le thème du travail sur les installations, en particulier sur les pylônes. «Engins de damage» s'intéresse enfin à tous les risques d'accident lors de la préparation des pistes.

- **Huit règles vitales pour les travaux sur les remontées mécaniques et les téléskis.**
Support pédagogique, 16 pages volantes A4: www.suva.ch/88823.f
Dépliant, 12 pages A6/5: www.suva.ch/84045.f
- **Remontées mécaniques et téléskis.**
Liste de contrôle, 6 pages A4: www.suva.ch/67122.f
- **Travaux sur les installations de transport à câbles.**
Liste de contrôle, 4 pages A4: www.suva.ch/67187.f
- **Engins de damage.**
Liste de contrôle, 6 pages A4: www.suva.ch/67176.f

Une formation adéquate pour garantir un apprentissage en toute sécurité

Tous les apprentis sont-ils initiés de façon systématique aux règles de sécurité de leur profession dans votre entreprise? La Suva soutient les entreprises depuis des années dans cette tâche importante avec la campagne «Apprentissage en sécurité». Pour l'année d'apprentissage 2022/2023, les documents de formation pour les entreprises viennent d'être remaniés. Ils se composent d'un carnet de travail pour les apprentis et d'un guide destiné aux personnes formatrices. Attirez l'attention des responsables de la formation dans votre entreprise sur cette offre. Il n'est jamais trop tard pour en profiter.

- **Apprentissage en toute sécurité.**
Toutes les informations et commande des documents: www.suva.ch/apprentis
- **10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité.**
Carnet de travail pour les apprentis, 26 pages A5: www.suva.ch/88273.f
- **10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité.**
Guide destiné aux personnes formatrices, 30 pages A5: www.suva.ch/88286.f
- **L'un de ces apprentis pourrait avoir un accident. Protégez vos jeunes collègues.**
Affichette A4: www.suva.ch/55336.f
Affiche F4: www.suva.ch/77252.f

EN BREF



Publications remaniées

Dix règles de sécurité pour la branche des ascenseurs.

Support pédagogique, 20 pages volantes A4:

www.suva.ch/88825.f

Dépliant, 14 pages A6/5:

www.suva.ch/84058.f

Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations.

Support pédagogique, 16 pages volantes A4:

www.suva.ch/88813.f

Dépliant, 12 pages A6/5:

www.suva.ch/84040.f

5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques.

Support pédagogique, 12 pages volantes A4:

www.suva.ch/88814.f

Dépliant, 10 pages A6/5:

www.suva.ch/84042.f

Sécurité au travail pour les ramoneurs.

Feuillelet d'information, 12 pages A4:

www.suva.ch/44092.f

Le travail à la toupie.

Feuillelet d'information, 28 pages A4:

www.suva.ch/44028.f

La vie est belle tant que vous dites stop à l'amiante.

Affichette A4:

www.suva.ch/55364.f

Planifier et surveiller la maintenance.

Feuillelet d'information, 12 pages A4:

www.suva.ch/66121.f

Acoustique des locaux industriels. Informations destinées aux projeteurs, architectes et ingénieurs.

Feuillelet d'information, 34 pages A4:

www.suva.ch/66008.f

Gaz naturel lors des travaux souterrains: prévention des incendies et des explosions.

Feuillelet d'information, 16 pages A4:

www.suva.ch/66102.f

Scies à ruban.

Liste de contrôle, 4 pages A4:

www.suva.ch/67057.f

Stop aux chutes et faux pas sur les chantiers.

Liste de contrôle, 6 pages A4:

www.suva.ch/67180.f

Entreposage et transport des tranches de pierre.

Liste de contrôle, 4 pages A4:

www.suva.ch/67129.f

Travaux de construction au bord, dans ou au-dessus de l'eau.

Liste de contrôle, 6 pages A4:

www.suva.ch/67153.f

Chargement de véhicules avec des engins de levage.

Liste de contrôle, 4 pages A4:

www.suva.ch/67094.f

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Règles vitales pour les techniciens des entreprises électriques.

Brochure, 44 pages A6/5:

www.suva.ch/84059.f

Déconstruction d'ouvrages amiantés avec une pelleuse.

Feuillelet d'information, 22 pages A4:

www.suva.ch/88288.f

Formation et instruction des pontiers.

Fiche thématique, 2 pages A4:

www.suva.ch/33081.f

Transfert de personnes dans le secteur des soins. Évaluation des contraintes corporelles.

Questionnaire, 9 pages A4:

www.suva.ch/88305.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Moyens d'information et offres du SECO: nouveau

TÉLÉCHARGEMENT

Téléchargement PDF:
www.seco.admin.ch >
indiquer le titre de la publication



Brochure «Protection de la santé – y compris lorsqu'on travaille à la maison»

Cette brochure a été mise à jour: elle consacre notamment une plus grande place aux aspects ergonomiques et intègre une liste de contrôle pratique. Elle explique, sous l'angle de la LTr, quelles dispositions l'employeur et les travailleurs doivent prendre lorsque ces derniers travaillent à domicile. Elle apporte des informations pour que l'organisation et l'aménagement du télétravail à domicile garantissent la protection de la santé des travailleurs selon l'art. 6 LTr. Cette brochure concerne seulement le télétravail à domicile et ne recouvre pas les autres formes de travail à distance («coworking», travail mobile, etc.).

- **Téléchargement**
www.seco.admin.ch/travailler-chez-moi
- **Commandes**
www.publicationsfederales.admin.ch >
Indiquer le numéro de commande.
Numéro de commande OFCL: 710.246.f



Dépliant «Conditions de travail – Protection de la santé au travail»

À la suite d'une restructuration du centre de prestations «Conditions de travail» – l'unité de la Confédération spécialisée dans les questions de protection de la santé physique et psychique au travail –, les deux secteurs «Droit et haute surveillance» (ABRO) et «Inspection fédérale du travail» (ABEA) ont notamment été réorganisés et les tâches redistribuées. Le dépliant a été adapté en conséquence et reflète les domaines d'activité actuels de l'ensemble des secteurs.

- **Téléchargement et commande**
www.seco.admin.ch/portrait-conditions-de-travail

Moyens d'information et offres des cantons: nouveau

COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes offres des cantons en ligne à l'adresse:

www.safeatwork.ch



Nouvelle plate-forme d'apprentissage en ligne pour les garages et carrosseries

Le kit de formation existant pour les garages et carrosseries a été entièrement remanié et complété par une plate-forme d'apprentissage en ligne. Cette plate-forme permet de transmettre durablement les contenus du kit de formation et de les faire valider par un contrôle d'apprentissage automatique. Au total, 20 leçons transmettent des contenus et sont évaluées à l'aide de questions à choix multiples. Si un score de 80% de bonnes réponses est atteint, une attestation de contrôle d'apprentissage personnelle est alors générée au format PDF. En outre, l'utilisateur a la possibilité de recevoir des cartes d'apprentissage par e-mail. L'utilisation de la plate-forme d'apprentissage est gratuite.

L'offre de prévention pour les garages et carrosseries comprend les éléments suivants:

- Kit de formation, composé de documents prêts à l'emploi, destiné aux responsables d'entreprise et de la formation
- Affiches de prévention à imprimer soi-même
- Plate-forme d'apprentissage en ligne

- **Sécurité au travail dans les garages et carrosseries.** Informations et téléchargement: www.safeatwork.ch/fr/branches/garages#outils



Nouvelle plate-forme d'apprentissage en ligne également pour l'hôtellerie-restauration

En complément du kit de formation remanié pour l'hôtellerie-restauration, SAFE AT WORK a créé une plate-forme d'apprentissage qui permet de transmettre durablement les contenus du kit de formation et de les faire valider par un contrôle d'apprentissage automatique. Disponible en 15 langues, cette plate-forme est optimisée pour les appareils mobiles. L'utilisateur a également la possibilité de recevoir chaque jour une carte d'apprentissage par e-mail. L'utilisation de la plate-forme d'apprentissage est gratuite.

L'offre de prévention pour l'hôtellerie-restauration comprend les éléments suivants:

- Kit de formation, composé de documents prêts à l'emploi, destiné aux responsables d'entreprise et de la formation
 - Affiches de prévention à imprimer soi-même
 - Plate-forme d'apprentissage en ligne
 - Trois listes de contrôle Espace bien-être et spa
 - Cours PERCO d'HotellerieSuisse (SAFE AT WORK soutient HotellerieSuisse pour la publication des cours)
- **Sécurité au travail dans l'hôtellerie-restauration.** Informations et téléchargement: www.safeatwork.ch/fr/branches/hotellerie-restauration#outils

Personnes, faits et chiffres



Les nouveaux locaux du secrétariat de la CFST.

Déménagement du secrétariat de la CFST

Le secrétariat de la CFST a déménagé le 1^{er} juin 2022 et se situe dorénavant Alpenquai 28b, 6005 Lucerne. Les nouveaux locaux se trouvent dans la partie arrière du bâtiment qu'il occupait jusque-là. Nous nous réjouissons de pouvoir vous y accueillir à l'avenir!

Personnel

Le 18 mars 2022, la CFST a pris congé de Cristoforo Motta qui a dirigé pendant 10 ans la section Assurance-accidents, prévention des accidents et assurance militaire au sein de l'OFSP. Durant cette période, il a participé aux séances de la CFST en qualité de délégué de l'OFSP.

Après avoir pris sa succession, Alexandra Molinaro est devenue la nouvelle déléguée de l'OFSP pour la CFST à compter du 1^{er} avril 2022.

La CFST remercie Cristoforo Motta pour son engagement de longue date et lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir. Elle souhaite également la bienvenue à Alexandra Molinaro et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions!

Commission

Le 18 mars 2022, la CFST a nommé Christophe Iseli en qualité de membre suppléant pour le reste de la période administrative 2020–2023. Il dirige l'Inspection fédérale du travail au SECO et remplace Corina Müller qui a été nommée membre de la CFST en novembre 2021.

En outre, le 7 juillet 2022, la Commission a nommé Susanna Stöhr de la Suva en qualité de représentante sans droit de vote d'un membre de la Suva pour le reste de la période administrative 2020–2023. Elle remplace Hanspeter Rast qui a annoncé sa démission pour le 7 juillet 2022.

Depuis l'approbation du nouveau règlement de la CFST par le DFI le 26 avril 2022, le suppléant d'un membre n'a plus de droit de vote au sein de la CFST.

La CFST remercie Hanspeter Rast de son grand engagement de longue date au sein de la CFST et félicite Christophe Iseli et Susanna Stöhr de leur nomination!

Affaires courantes

Lors de ses séances des 18 mars et 7 juillet 2022, la CFST a notamment:

- certifié la première solution par branche émanant de Suisse italienne, la n° 81 «ATAN», et en a confié le suivi au SECO;
- approuvé son rapport annuel 2021;
- pris acte du rapport final et des comptes finaux de la JSST 2021 et chargé le comité d'organisation de préparer l'édition 2023 sur le thème de la «numérisation» en se basant sur la campagne de l'EU-OSHA 2023/2025;
- pris acte en les approuvant des activités de prévention proposées par l'Antenne intercantonale de prévention LAA à compter de 2023 pour prévenir les accidents et maladies professionnels;
- chargé le groupe de travail «Actualisation des conventions de prestations OE» d'élaborer un projet de convention entre la CFST et l'AIPT concernant les activités et autres charges de l'Antenne de prévention (y compris les activités de prévention sous la marque Safe at Work et Be Smart Work Safe);
- approuvé le projet de «Directive Laboratoires» (CFST 1871) et fixé l'entrée en vigueur de la directive révisée au 7 juillet 2022;
- pris acte des projets de directives CFST 6510 «Formation de grutier pour l'utilisation de camions-grue et de grues à tour pivotante» et 6511 «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante» et les a soumis aux organisations intéressées pour consultation;
- approuvé la révision complète de la directive «Amiante» (CFST 6503);
- approuvé la révision de la «Directive Travaux forestiers» (CFST 2134);
- défini comme thème prioritaire les «produits chimiques» pour les contrôles du système MSST pour plusieurs années à compter de 2023.

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch



Hé cheffe!

**Comment sommes-nous censés
respecter les délais et les budgets
s'il manque toujours quelqu'un?**

**À vous
d'agir!**
he-chef.ch

La sécurité au travail et la protection de la santé: ça en vaut la peine!
En effet, toute absence pour cause d'accident ou de maladie coûte
du temps et de l'argent.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST